

# ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

**Pays :** Côte d'Ivoire

**Titre du projet :** Projet d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire par la préparation de la mise en place d'un système de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S & MNV).

**Code du projet :** TCP/IVC/.....

**Date de démarrage :** Août 2012  
**Date d'achèvement :** Juillet 2014

**Ministère responsable de la mise en œuvre du projet :** Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**Budget couvrant la contribution de la FAO :** 973 078 USD

**Signature :**

**Signature :**

**Monsieur Rémi ALLAH KOUADIO**  
**Ministre de l'Environnement**  
**et du Développement Durable**  
(Pour le Gouvernement)

**Ms. Marie-Noëlle KOYARA**  
**Représentante de la FAO en Côte d'Ivoire**  
(Pour la FAO)

**Date de la signature : / /2012**

**Date de la signature : / /2012**

## RESUME

---

La forêt ivoirienne qui abrite une grande diversité floristique et faunique est fortement menacée. De 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, elle est passée à un peu plus de 10 millions d'ha en 2010 (FAO, Global Forest Resources Assessment 2010). Elle demeure pourtant un enjeu majeur pour la préservation de la diversité du vivant, la lutte contre la pauvreté et surtout pour la lutte contre les changements climatiques. Bien que les fonctions environnementales, économiques, scientifiques et sociales de la forêt soient reconnues par tous, l'attention des décideurs pour réduire la pression demeure très faible, risquant ainsi de mettre en danger ce patrimoine si des mesures urgentes de protection ne sont pas prises.

Le présent projet du Programme de Coopération Technique (PCT) entre la FAO et la Côte d'Ivoire vise à accompagner le pays dans son processus de développement des activités de la REDD+<sup>1</sup> permettant à terme de réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Le projet consiste principalement à initier le processus et à établir des bases solides pour la poursuite des activités de la REDD+ et particulièrement la mise en œuvre du système de Surveillance et de Mesure – Notification – Vérification (S & MNV). Ce projet verra également la mise en œuvre de plusieurs actions pilotes nécessaires au développement de la REDD+. Conscient que l'enveloppe globale est considérable pour un financement par le seul PCT, l'approche choisie par la Coordination Nationale (CN) REDD+ est un financement multi bailleurs harmonisé entre les différentes agences des nations unies en charge du programme ONU-REDD<sup>2</sup> (FAO, PNUD et PNUE) en sus du PCT. Le présent PCT soutiendra une partie des activités pour un montant total de 973 078 USD. D'autres sources de financement telles qu'un appui bilatéral de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ou de l'Agence française de développement (AFD) sont des sources potentielles que la Coordination Nationale REDD+ doit rechercher activement. Une répartition budgétaire entre ces différents financements est disponible en annexe 3 du document.

Cette approche innovante permettra le financement des activités suivantes :

- (i) Une répartition claire des responsabilités et des devoirs de chacun au niveau national ;
- (ii) Le renforcement et l'opérationnalisation d'une structure institutionnelle de supervision des activités ;
- (iii) La formation de la Coordination Nationale REDD+ et des parties prenantes importantes ;
- (iv) La sensibilisation de la société civile et des communautés locales sur les enjeux des activités ;
- (v) Un état des lieux de la situation technique en matière de système de S & MNV ;
- (vi) La formation des experts nationaux sur les techniques de S & MNV ;

---

<sup>1</sup> Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (Décision 4/CP.15).

<sup>2</sup> Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative de l'Organisation des Nations Unies en vue de réduire les émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement.

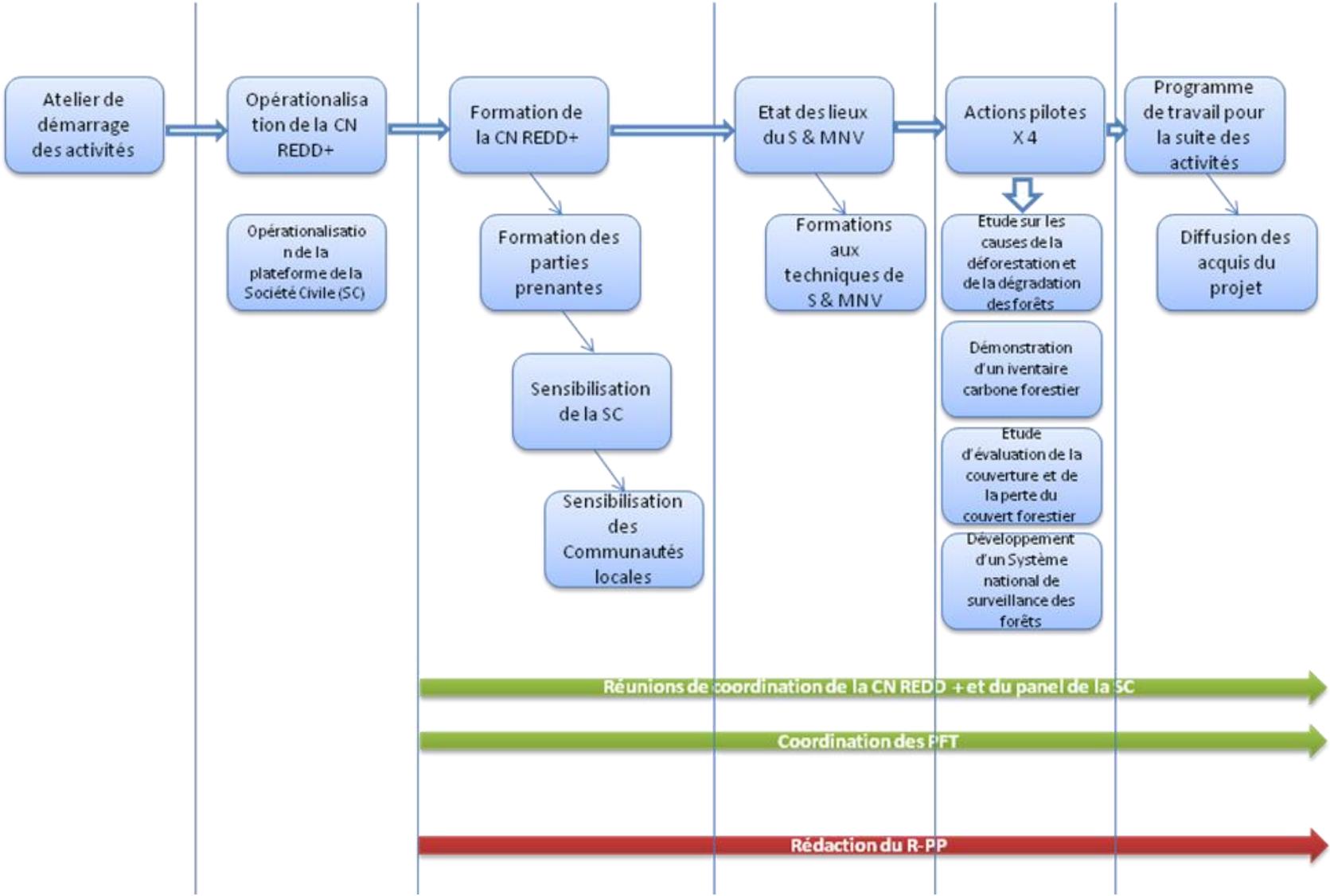
Des actions pilotes telles :

- (vii) Une étude sur les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- (viii) La démonstration d'un inventaire carbone forestier ;
- (ix) une étude d'évaluation de la couverture et de la perte du couvert forestier ;
- (x) Le développement d'un système national de surveillance des forêts permettra de renforcer les capacités au niveau national de en matière de REDD+ et de S & MNV et de mobiliser des fonds supplémentaires pour la poursuite des activités.

Enfin, il est prévu :

- (xi) La rédaction d'un programme de travail pour la suite des activités ;
- (xii) La formulation d'un Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP) (financement à identifier) et ;
- (xiii) La diffusion la vulgarisation des avancés du processus de la REDD+ à l'échelle nationale et internationale.

Figure 1 : Vue d'ensemble de la succession des grandes étapes du PCT



## Table des matières

---

1. GENERALITES .....	7
1.1 Contexte général .....	7
1.2 Contexte sectoriel.....	9
1.3 Politiques et législations sectorielles.....	10
2. BIEN-FONDÉ.....	12
2.1 Problèmes/questions à traiter.....	12
2.2 Parties prenantes et bénéficiaires ciblés.....	13
2.3 Justification du projet.....	18
2.4 Activités antérieures et connexes .....	18
3. CADRE DU PROJET .....	20
3.1 Impact.....	20
3.2 Effet direct, produits et activités .....	20
3.3 Durabilité .....	21
3.4 Risques et hypothèses .....	22
4. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE ET À LA GESTION .....	23
4.1. Cadre institutionnel et coordination .....	23
4.2. Stratégie/Méthodologie .....	25
4.3. Apports du Gouvernement.....	45
4.4. Contribution de la FAO .....	45
5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATIONS DE GESTION ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	47
5.1. Suivi et partage des connaissances .....	47
5.2. Communication et visibilité.....	47
5.3. Calendrier des rapports.....	47
6. ANNEXES.....	48
Annexe 1 : Budget du projet en dollars.....	48
Annexe 2 : Plan de travail (Août 2012 – Juillet 2013).....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Annexe 3 : Budget détaillé du projet.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## Liste des acronymes

---

AFD :	Agence française de développement
CN :	Coordination Nationale
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COP :	Conférence des Parties
DSRP :	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO Rep :	Bureau de Représentation de la FAO
FCPF :	Forest Carbon Partnership Facility
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FLEGT :	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe Intergouvernemental d'Expert sur l'évolution du Climat
GIZ :	Agence allemande de coopération internationale
IEC :	Information, Education et Communication
IFN :	Inventaire Forestier National
I-GES :	Inventaire national des Gaz à Effet de Serre
INPE :	Institut national de recherche spatiale du Ministère des sciences et de la technologie de la République Fédérale du Brésil
MINEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NER :	Niveaux d'émissions de référence
OIPR :	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ONU-REDD :	Programme collaboratif des nations unies sur le REDD
PCT :	Programme de Coopération Technique
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
REDD :	Réduction des émissions issues de la déforestation et dégradation forestière
R-PP :	Plan de Préparation à la REDD+
SC :	Société Civile
S&MNV :	Système de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification
SIG :	Système d'information géographique
SODEFOR :	Société de Développement des Forêts
SRTS :	Système de Représentation des Terres par Satellite
TdR :	Termes de références
UNDAF :	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNOPS :	United Nations Office for Project Services

## 1. GENERALITES

---

### 1.1 Contexte général

#### Contexte réglementaire international

S'inspirant essentiellement des décisions de la Conférence des Parties (COP) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), un certain nombre d'institutions multilatérales et bilatérales ont mis en place des mécanismes basés sur des fonds pour fournir un appui financier et technique afin d'aider les pays en développement membres de la CCNUCC et signataires du Protocole de Kyoto dans leurs efforts pour préparation à la mise œuvre du mécanisme de la REDD+<sup>3</sup>.

Les décisions prises lors des COP13 – 16 préconisent un certain nombre d'actions invitant et encourageant toutes les parties à renforcer et à soutenir davantage les efforts en cours pour réduire volontairement les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers, notamment à travers des systèmes de surveillance et de Mesure – Notification – Vérification (S & MNV).

Plusieurs gouvernements et bailleurs internationaux se sont mobilisés pour fournir un appui technique et financier afin d'aider les pays en développement à entamer une phase de préparation :

- (i) Renforcer leur capacité à estimer, superviser et mesurer les émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- (ii) Développer la capacité nationale à mettre en place et appliquer des politiques et des mesures destinées à réduire les émissions de GES de nature forestière.

La REDD+ est donc un mécanisme visant à inciter les pays forestiers à protéger leurs ressources forestières, à en améliorer le suivi et la gestion et à en faire une utilisation judicieuse, contribuant ainsi à la lutte mondiale contre le changement climatique.

#### Contexte national

La dégradation du couvert forestier ivoirien, constitué de forêts classées, de parcs nationaux, de réserves et du domaine forestier rural, s'est particulièrement accentuée ces dernières années. La dernière évaluation des ressources forestières effectuée par la FAO en 2010 (FAO, Global Forest Ressources Assessment, 2010), fait état d'une couverture forestière de 10.403.000 ha. Cette légère évolution positive par rapport au 10.022.000 ha de 1990 (FAO, Global Forest Ressources Assessment, 2010), résulte des premiers efforts de reboisement consentis lors de la réhabilitation du domaine forestier permanent de l'Etat, de la réforme de l'exploitation forestière de 1994 et des nouvelles orientations de la politique forestière de 1999.

---

<sup>3</sup> Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (Décision 4/CP.15).

Le constat fait état d'un couvert forestier relativement dense, résultant entre autre du reboisement et d'une nouvelle orientation de la nouvelle politique forestière. Cette nouvelle politique qui a tenu compte des insuffisances de la mise en œuvre du Plan Directeur Forestier (1988-2015), met l'accent sur la place et le rôle qu'il convient d'attribuer aux usagers des forêts, notamment les populations riveraines, les industriels du bois et les sociétés diverses dans la gestion et la conservation des ressources forestières.

En dépit de ces dispositions, ces forêts et réserves sont convoitées par les populations, soit pour s'y installer, soit pour en exploiter les sols à des fins agricoles. Cette situation résulte de la faiblesse des dispositifs de sécurisation. Au sein du Ministère des Eaux et Forêts, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) chargés de l'aménagement des forêts classées et des parcs nationaux et réserves restent en effet faiblement outillés et équipés pour en assurer la surveillance.

Les principales problématiques forestières rencontrées dans le pays sont ainsi :

- la fragmentation des forêts entre les plantations et les concessions forestières ;
- le rythme élevé de déforestation ;
- la pression exercée sur la forêt par l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- le niveau important de coupe de bois pour l'énergie et exploitation artisanale ;
- les conditions de vie difficile des populations locales (Commission Européenne, Profil Environnement de la Côte d'Ivoire, août 2006).

Par ailleurs, les émissions de CO<sub>2</sub> sont en augmentation en Côte d'Ivoire du fait de la déforestation, des feux de brousse, de l'entrée en service des centrales thermiques dans les années 1995 et 2000, de l'utilisation accrue de fertilisants agricoles et de l'augmentation du parc automobile.

En l'absence de données récentes en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> en Côte d'Ivoire, les données disponibles prennent en compte les inventaires des GES direct et indirect dans les secteurs que sont l'énergie, l'agriculture, l'industrie, le transport, l'utilisation des solvants et autres produits chimiques, la foresterie et les déchets (industriels et domestiques).

Cette augmentation des émissions de 2000 (252 717,15 Gg Eq CO<sub>2</sub>) par rapport à 1990 (48 195,31Gg Eq CO<sub>2</sub>) peut être atténuée par la préservation du couvert forestier qui a séquestré en 2000, 18 375,07 Gg Eq CO<sub>2</sub> (Côte d'Ivoire Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts, Deuxième Communication Nationale, 2010).

La mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ en Côte d'Ivoire devra permettre une gestion et un suivi efficace du couvert forestier, nécessaire pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts et aider à augmenter le stock de carbone forestier en Côte d'Ivoire et ainsi réduire les émissions de CO<sub>2</sub> tel que préconisé dans les objectifs des COP13 – 16.

### **Contexte du projet**

La présente proposition de projet fait suite à une première requête envoyée par la CN REDD+ à la FAO fin Mars 2012. Cette requête avait été révisée par l'équipe ONU-REDD FAO et renvoyée pour commentaires à la CN REDD+ début mai 2012. Suite à ces échanges, une mission constituée par deux membres de l'équipe ONU-REDD FAO de Rome et un représentant du bureau sous-régional de la FAO s'est rendue en Côte

d'Ivoire pour finalisation du projet. Cette mission, qui s'est déroulée du 13 au 17 mai 2012 a permis la rencontre de l'ensemble des parties prenantes, la finalisation du choix des activités et la rédaction d'une feuille de route devant mener au démarrage des activités en août 2012, en accord avec la CN REDD+ et l'ensemble des parties prenantes.

## **1.2 Contexte sectoriel**

### **1.2.1 Priorités du développement et Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

Les objectifs de la REDD+ sont parfaitement en phase avec les objectifs du millénaire pour le développement sur :

- (i) la réduction de l'extrême pauvreté et la faim ;
- (ii) assurer un environnement durable et ;
- (iii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 1, 7 et 8).

La REDD+, dans le contexte international, est fait d'accords et d'instruments qui reconnaissent l'importance de la gestion durable des ressources forestières pour aboutir à des retombées positives au plan social. C'est de la capacité même de la REDD+ à améliorer le bien-être des populations pauvres dépendantes des forêts et à promouvoir le développement des régions les plus pauvres, que ce mécanisme tire une grande partie de sa légitimité et de son efficacité potentielle.

### **1.2.2 Rapports avec le Cadre national des priorités à moyen terme et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

La lutte contre la pauvreté par la gestion durable des ressources forestières est une des priorités du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de la Côte d'Ivoire.

Le cadre national des priorités à moyen terme de la FAO sur le développement forestier s'aligne sur le DSRP et compte parmi ces objectifs le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et matérielles de l'administration, cadrant ainsi parfaitement avec le présent projet.

En outre, les priorités de développement forestier du 'Country Programming Framework' sont également directement liées aux activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ :

- réhabiliter les infrastructures forestières détruites suite à la guerre ;
- renforcer les capacités institutionnelles, humaines, matérielles des administrations forestières ;
- améliorer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire du secteur forestier et de la faune ;
- appuyer l'élaboration et l'opérationnalisation des politiques et stratégies en matière de forêt et de faune ;
- mettre en place des mécanismes opérationnels de planification, de programmation et de suivi / évaluation au niveau des administrations forestières ;
- adapter les programmes de formation continue et initiale aux nouveaux enjeux et défis du secteur forestier ;
- redynamiser la recherche forestière ;
- renforcer le système des statistiques forestières.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF, 2009- 2013) se base quand à lui sur les priorités nationales telles qu'exprimées dans le processus d'élaboration du DSRP en Côte d'Ivoire pour la même période. Ce projet est en corrélation avec l'effet UNDAF-Environnement : « d'ici 2013, les ressources en eaux, forestières, et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée ». Il répond ainsi aux priorités nationales définies suite à la revue du DSRP, 2009- 2013 qui préconise entre autres :

- la définition et la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et stable pour la gestion du secteur forestier ainsi que le renforcement du cadre législatif du secteur forestier ;
- la mise en place d'outils adéquats pour assurer une gestion durable des forêts à travers une participation accrue des populations au développement de services environnementaux afin d'améliorer leurs revenus et conditions de vie.

### **1.3 Politiques et législations sectorielles**

En 1988, le Gouvernement a adopté un Plan Directeur Forestier, avec l'objectif de rétablir, à l'horizon 2015, le potentiel productif de la forêt ivoirienne à son niveau du début des années 1980. Le Projet Sectoriel Forestier, première phase de ce programme, a été exécuté de 1991 à 1996 avec des concours financiers extérieurs.

Dès 1996, le Gouvernement a constaté que, bien que des progrès réels aient été accomplis, les résultats obtenus restaient insuffisants par rapport aux ambitions du Plan Directeur Forestier. Ainsi, l'on constatait une dégradation continue du patrimoine forestier, avec la poursuite des défrichements dans les forêts classées et un développement trop lent de la foresterie.

Face à cette dégradation du patrimoine forestier, le Gouvernement a entrepris diverses actions dont les acquis sont à capitaliser. Il s'agit notamment de :

- la réforme de l'exploitation forestière en 1994 qui vise :
  - (i) la gestion de l'exploitation forestière ;
  - (ii) la valorisation de la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois et ;
  - (iii) la réhabilitation de la ressource forestière par des actions de reboisement et de restauration du couvert végétal ;
- l'adoption de nouvelles orientations de la politique forestière en septembre 1999 pour rapprocher davantage les préoccupations environnementales des intérêts sociopolitiques, dans un cadre de gestion durable des ressources (faune et flore), en tenant compte des principes directeurs des conventions et traités dont la Côte d'Ivoire est partie prenante (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur les espèces migratrices, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, l'Organisation internationale des bois tropicaux) ;
- l'élaboration en 2005 d'un Programme National de Reboisement en vue de répondre au phénomène de dégradation et de disparition de la couverture forestière du pays ;
- l'élaboration des termes de référence de l'audit organisationnel du secteur forestier en 1999 - pas encore de financement pour cette activité ;
- la validation en 2006 de normes nationales de gestion durable pour les forêts de Côte d'Ivoire. Ces normes sont complémentaires aux politiques, lois et règlements forestiers en vigueur, et

portent à la fois sur la performance et sur la mise en œuvre d'un système d'aménagement forestier durable ;

- La validation en 2010 du document de Politique Forestière 2010-2015 ;
- Le processus d'opérationnalisation du Fonds Forestier ;
- L'élaboration des TDR du bilan du Plan Directeur Forestier, débuté en 2012 et encore en cours.

---

**La mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ en Côte d'Ivoire contribuera à la mise en application de l'ensemble de ces documents stratégiques.**

**Pour cette première phase, l'appui financier de la FAO à travers un PCT mais aussi les appuis techniques à travers les appuis ciblés (par exemple le programme ONU-REDD) devront permettre le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes au niveau national, en vue d'apporter les connaissances, de disponibiliser les outils et d'organiser les structures nécessaires à un démarrage efficace des activités liées au S & MNV de la REDD+ en Côte d'Ivoire.**

---

## 2. BIEN-FONDÉ

---

### 2.1 Problèmes/questions à traiter

Les causes de la dégradation de la forêt en Côte d'Ivoire sont principalement l'agriculture itinérante sur brûlis, le développement à large échelle des cultures de rentes, l'orpaillage, l'exploitation forestière illégale et surtout la recherche du bois-énergie. La Côte d'Ivoire était le principal exportateur africain de bois en 1990 et elle est toujours à l'origine du tiers des exportations africaines de placage et de contreplaqués. Il existe en outre un important commerce de produits du bois pour le marché national susceptible d'atteindre ou dépasser 350 000 m<sup>3</sup> et pour le marché régional (Sénégal et Nigéria) mais sans statistiques disponibles (Banque Mondiale – SOFRECO, Analyse environnementale post conflit, mars 2009).

Cette dégradation s'est vue accentuée par les crises successives qu'a connu le pays, mettant ainsi en danger le potentiel écologique que représente la forêt ivoirienne. C'est donc pour limiter la réduction de la superficie forestière en Côte d'Ivoire et par conséquent le déclin de la biodiversité connexe que ce projet du PCT REDD+ est proposé.

La REDD+ est un ensemble d'actions invitant et encourageant toutes les parties à renforcer et à soutenir davantage les efforts en cours pour réduire volontairement les émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts contre une rémunération. Malheureusement le mécanisme a du mal à démarrer en Côte d'Ivoire par manque de financements et de connaissances techniques suffisantes.

Il semblerait que de nombreux échelons dans les hiérarchies du pays pourraient fortement bénéficier d'une amélioration de la compréhension du mécanisme d'atténuation REDD+ et des implications du S & MNV pour les pays en développement. Il est donc essentiel et primordial pour garantir un engagement à long terme de la Côte d'Ivoire que le mécanisme d'atténuation REDD+, notamment le suivi et les implications du S & MNV, les façons d'agir et d'adopter des mesures fondées sur les résultats pour en tirer une source de soutien appropriée et prévisible, soient bien compris.

Le projet aidera ainsi à résoudre un certain nombre de problèmes à savoir :

- le renforcement organisationnel des institutions en charge du secteur dans le pays ;
- les connaissances techniques nationales (services techniques et parties prenantes) en matière de compréhension du mécanisme REDD+ et de S & MNV ;
- l'insuffisance d'information et de formation au niveau locale sur les conséquences des changements climatiques et les opportunités liées au mécanisme REDD+ ;
- la formation des experts nationaux sur les techniques de S & MNV ;
- l'absence de projets ou d'études pilotes ;
- les capacités techniques pour la rédaction de la Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP) pays dans le cadre de la REDD+ ;
- la faible reconnaissance des efforts de la Côte d'Ivoire en matière de REDD+ au niveau international.

## 2.2 Parties prenantes et bénéficiaires ciblés

Le mécanisme REDD+ implique un important nombre d'acteur au niveau national. La plupart des parties prenantes potentielles ne sont pas encore impliquées directement dans le processus de la REDD+, principalement en raison du manque de connaissances techniques.

Les bénéficiaires du projet sont :

- 1) Le Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, partenaire du projet ;
- 2) La Coordination Nationale REDD+ et les institutions qui la composent;
- 3) Les autres parties prenantes impliquées directement dans le processus REDD+ (Institutionnels, Société Civile, etc.) ;
- 4) Les Communautés locales ciblées.

La figure 2 représente l'organisation des parties prenantes clés du projet.

### **Bénéficiaire direct des actions : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et la Coordination Nationale REDD+**

Garant du bon fonctionnement institutionnel du projet et de l'ensemble du processus de la REDD+ en Côte d'Ivoire, le MINEDD sera associé à ce projet à la fois comme représentant de l'Etat Ivoirien mais surtout comme bénéficiaire direct principal de l'action. Le MINEDD sera le facilitateur des activités dans le pays et auprès du Gouvernement. Il sera, au travers de la Coordination Nationale REDD+ (CN REDD+), le principal bénéficiaire des activités de formation planifiées durant cette phase.

### **Les parties prenantes : les cadres des structures/organisations engagés dans le processus REDD+, notamment celles qui composent la CN REDD+**

Les cadres de l'Etat (SODEFOR, OIPR, Ministères, etc.), d'autres Comités (FLEGT, etc.), de la Société Civile, etc. seront eux directement bénéficiaires des activités de formation et de sensibilisation prévues durant cette phase. Ils auront à leur charge le transfert de ses connaissances et joueront un rôle de diffuseur de l'information dans le pays. Une partie d'entre eux sera également associée à la création et au renforcement de la CN REDD+ et devront jouer le rôle de personnes ressources et d'intermédiaire entre le projet et le pays.

### **La Société Civile : un rôle de consultation et de vulgarisation**

Une attention particulière sera apportée à l'implication de la Société Civile (SC). Elle sera associée dès le démarrage des activités, sera consultée à chaque étape clé et bénéficiera d'une sensibilisation poussée. Elle aura un rôle particulier dans la vulgarisation du projet et la sensibilisation auprès des populations. Elle pourra également être impliquée dans la mise en œuvre des actions pilotes. A ce titre, une plateforme représentative des organisations de la SC sera constituée avec un rôle consultatif et de proposition auprès de la CN REDD+.

### **L'intégration des Communautés locales**

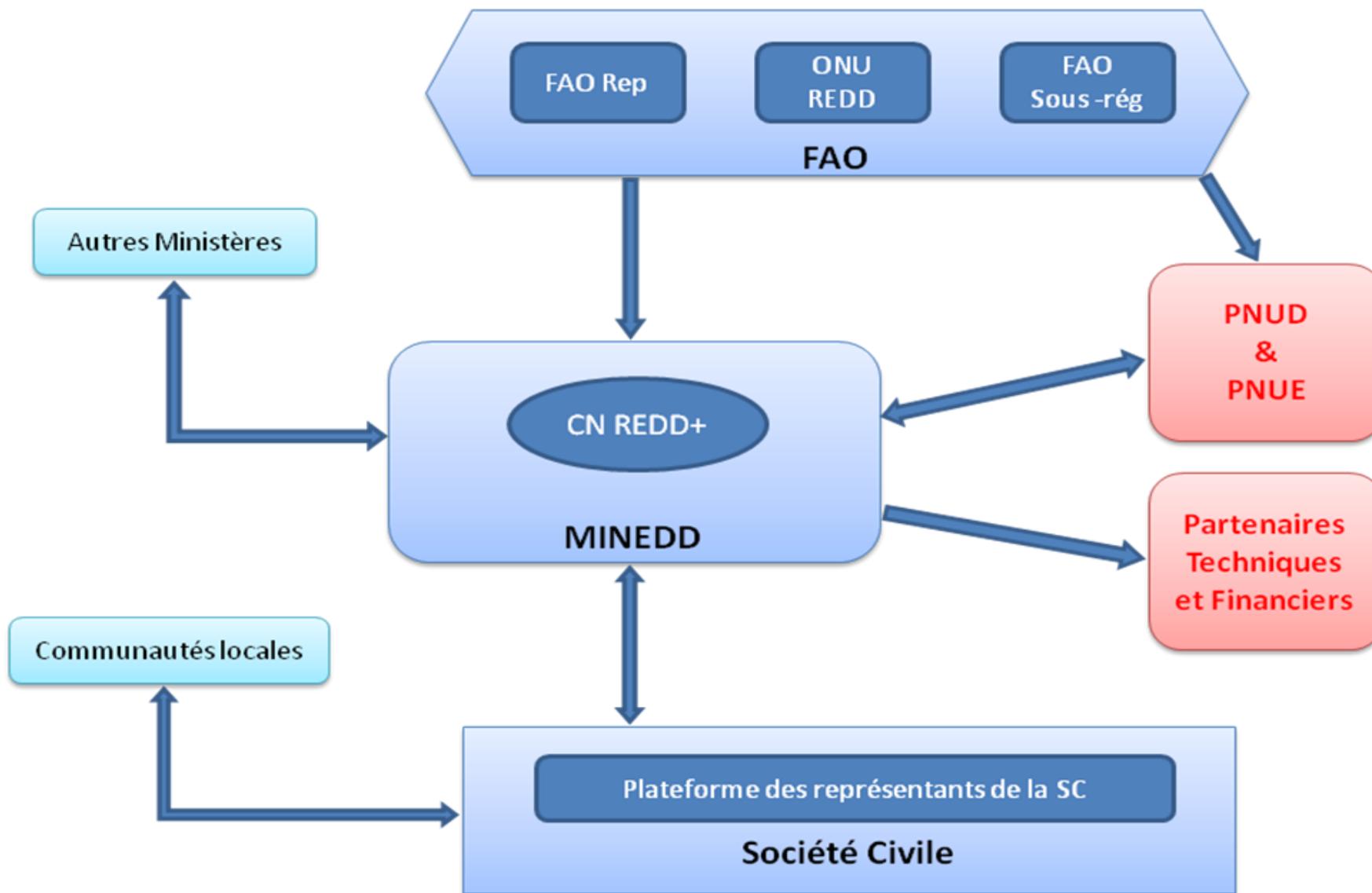
Des séances de sensibilisation et de vulgarisation devront avoir lieu à l'égard des Communautés locales identifiées comme bénéficiaires dès le démarrage du projet (représentants des Communautés locales, etc.) avec pour objectif une prise de conscience claire sur les potentialités de la mise en œuvre de la REDD+ dans le pays. A ce stade du processus, les Communautés locales devront, en concertation avec les

institutions, définir leur rôle et leur implication pour l'ensemble des activités (notamment les actions pilotes).

**Ce programme est donc à diviser en deux niveaux d'intervention**

- 1 - Niveau national, avec le renforcement des capacités des institutions Ivoiriennes, la constitution de différentes structures chargées de la supervision du développement des activités, la définition de l'état des lieux de la situation technique en matière de S & MNV, la mobilisation des partenaires techniques et financiers et la préparation du plan de travail pour la suite des activités ;
- 2 - Niveau local, avec la sensibilisation et l'information des Communautés locales identifiées (probablement des représentants) et la réalisation d'actions pilotes.

Figure 2 : Schéma organisationnel des parties prenantes clés du PCT



## Approche de financement

Conscient que l'enveloppe globale du projet ne peut pas être couverte par un financement unique, l'approche choisie par la CN REDD+ est un financement multi bailleurs harmonisé entre les différentes agences des nations unies en charge du programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE) en sus du PCT. Le présent PCT soutiendra une partie des activités pour un montant total de 973 078USD. D'autres sources de financement telles qu'un appui bilatéral de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ou de l'Agence française de développement (AFD) sont des sources potentielles que la Coordination Nationale REDD+ doit rechercher activement. Une répartition budgétaire entre ces différents financements est disponible en annexe 3 du document.

## L'approche ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative de l'Organisation des Nations Unies en vue de réduire les émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en septembre 2008 pour aider les pays à développer leurs capacités à réduire les émissions dues au déboisement ou à la dégradation des forêts, ainsi qu'à mettre en œuvre un nouveau mécanisme de la REDD pour un régime climatique post 2012. Fondé sur le pouvoir de mobilisation des agences ONU participantes (FAO, PNUD et PNUE), ainsi que sur leurs différentes expertises et leurs vastes réseaux, le programme REDD « œuvre comme une ONU unique » (<http://www.un-redd.org/>).

Le Programme soutient actuellement 42 pays partenaires couvrant l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine, dont 16 qui reçoivent un soutien pour les activités de leur Programmes nationaux. A ce jour, le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a approuvé un total de US\$59.3 millions pour les Programmes nationaux dans ces 16 pays partenaires. Ces fonds contribuent à soutenir le développement et la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+.

Le programme fonctionne aux échelles nationale et mondiale grâce à des mécanismes favorisant l'application des stratégies nationales pour le mécanisme de la REDD+ et l'obtention d'un consensus international sur les processus de la REDD+.

Au sein du partenariat, la FAO offre aux pays son soutien pour les questions techniques relatives aux forêts ainsi que pour l'élaboration des mécanismes crédibles et rentables de S & MNV pour la réduction des émissions. A l'échelle internationale, elle vise à mieux orienter sur les options de S & MNV, y compris sur l'obtention d'un consensus concernant les principes et les directives de S & MNV ou les programmes de formation.

La philosophie de l'approche ONU-REDD FAO est donc fondée sur une assistance apportée aux pays pour qu'ils se préparent à mettre en œuvre par eux-mêmes le mécanisme d'atténuation de la REDD+ et pour qu'ils constituent, à cette fin, des systèmes de S & MNV au niveau national. L'approche ONU-REDD FAO vise à transformer des institutions nationales techniques dans les pays assistés en entités autonomes et capables de mettre en œuvre le S & MNV du mécanisme REDD+, sous l'égide de la CCNUCC.

La mise en œuvre des décisions de la CCNUCC REDD+ est au cœur de l'approche ONU-REDD FAO, en tenant compte des circonstances et des capacités nationales du pays.

L'approche ONU-REDD FAO vise à combiner l'expérience acquise par les initiatives du mécanisme REDD+ (comme le programme ONU-REDD et le Forest Carbon Partnership Facility – FCPF de la Banque mondiale)

mais aussi les expériences de la surveillance des forêts, notamment celles du Brésil, qui est actuellement le seul pays doté d'un système opérationnel de surveillance des forêts. A ce titre, la FAO et l'Institut National de Recherche Spatiale du Ministère des Sciences et Technologies de la République fédérale du Brésil (INPE) ont tissé un partenariat afin de faire bénéficier les pays soutenus par le programme ONU-REDD des avancées technologiques développées par le Brésil en terme de SRTS, et notamment pour la promotion et la réalisation d'activités de renforcement des capacités sur des questions liées à la surveillance des forêts par télédétection satellitaire.

### **Le Programme ONU-REDD et l'outil 'Targeted Support' ou 'Soutien Ciblé'**

Les pays du Programme ONU-REDD ne recevant pas une assistance directe pour leurs programmes nationaux, collaborent avec le Programme de différentes manières, y compris en tant qu'observateurs du Conseil d'orientation du Programme, et par leurs participations à des ateliers régionaux et la diffusion des connaissances, facilités par le forum collaboratif de travail en ligne du Programme. La Côte d'Ivoire fait partie de ces pays.

Selon la stratégie récemment approuvée du Programme ONU-REDD, et afin de satisfaire les demandes de coopération adressées au Programme ONU-REDD, un soutien ciblé dans six domaines d'activité définis a été introduit pour la période 2011-2015. Tous les 42 pays membres sont éligibles pour recevoir "un soutien ciblé".

La FAO, le PNUD et le PNUE ont des rôles différents et complémentaires au sein du Programme ONU-REDD. La FAO est le chef de file pour les aspects relatifs aux inventaires forestiers et le suivi (y compris S & MNV des émissions de carbone et l'utilisation de la télédétection). Le PNUD est l'agence chef de file en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes et les questions de gouvernance, alors que le PNUE se concentre sur les bénéfices multiples et l'économie verte.

Dans ce cadre, la FAO peut offrir toute une gamme d'assistance pour la phase de préparation de la REDD+. Les exemples ci-dessous ne doivent en aucune manière être considérés comme une liste exhaustive :

- Assistance à la préparation des Programmes nationaux UN-REDD, plans de préparation REDD (R-PP), et autres plans d'action, programmes de travail et propositions de projets relatifs au suivi des forêts, S & MNV, niveaux d'émissions de référence (NER) et l'identification des moteurs de la déforestation ;
- Support technique et formation liés au développement et la mise en œuvre des systèmes nationaux de suivi des forêts, inventaires nationaux des forêts (IFN), systèmes de représentation des forêts par satellite (SRTS); inventaires des gaz à effet de serre (I-GES) et évaluation des NER ;
- Développement de systèmes d'information géo-spatial liés aux forêts, y compris des instruments web-SIG (Système d'information géographique) ;
- Développement de bases de données pour soutenir l'évaluation des stocks de carbone ;
- Assistance pour l'évaluation des capacités nationales pour la REDD+ et identification des lacunes existantes et du support nécessaire ;
- Assistance législative pour la REDD+ (en particulier assistance pour le développement et la réalisation de textes et de recommandations pour l'inclusion de la REDD+ dans la législation nationale) ;

- Renforcement des capacités pour le recueil de données sur les garanties sociales et environnementales, aussi bien au niveau national que local ;
- Assistance pour clarifier et renforcer les gouvernances des terrains forestiers.

La procédure d'application à un appui ciblé est relativement simple. Il s'agit pour le pays d'adresser une demande succincte au Secrétariat du Programme ONU-REDD ou directement à l'agence ciblée. Cette requête doit présenter les activités envisagées et les budgets demandés en justifiant de leurs pertinences. La requête est ensuite évaluée par l'agence et une réponse est donnée sur les possibilités de financement (avec des précisions sur les activités éligibles). Nous soulignons qu'il n'existe pas à ce jour de format pour les requêtes pour un appui ciblé.

## **2.3 Justification du projet**

### **Objectif global**

L'objectif global du projet est l'opérationnalisation officielle des structures et la réalisation des activités de base devant faciliter la mise en œuvre du mécanisme REDD+, notamment en terme de S & MNV, en Côte d'Ivoire.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- La CN REDD+ et une plateforme de la SC pour le développement du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire sont créées et opérationnelles ;
- Des partenaires techniques et des sources de financements sont identifiés et coordonnés pour soutenir des activités complémentaires ;
- Les parties prenantes impliqués directement dans le processus REDD+ (CN REDD+, responsables institutionnels, responsables techniques, SC, etc.) maîtrisent les implications du mécanisme d'atténuation REDD+ ;
- Des représentants des Communautés locales sont sensibilisés et disposent des connaissances de base du mécanisme REDD+ ;
- Un état des lieux en matière de S & MNV en Cote d'Ivoire est disponible et des formations techniques adaptés en découlent ;
- Des actions pilotes facilitant la compréhension et le développement du processus de la REDD+ sont menées ;
- Un programme de travail pour la suite des activités du processus de développement de la REDD+ est établi et validé par toutes les parties prenantes.

## **2.4 Activités antérieures et connexes**

Plusieurs activités antérieures et connexes au projet ont été entreprises :

- la révision du code forestier de 1965 entamé en 2002 avec le soutien de la FAO et finalisé en avril 2012 ;
- le projet de création, organisation et fonctionnement d'un Fonds de Développement Forestier avec le soutien de la FAO – en cours ;
- le processus d'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) – avec un atelier national en septembre 2012 ;

- l'engagement de quatre Ministères dans le processus REDD+ avec une répartition des responsabilités établit par décret ;
- la nomination d'un Point Focal REDD+ et le renforcement de ses capacités ;
- l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme ONU-REDD ;
- les réflexions sur le cadre institutionnel de la CN REDD+ et la constitution d'une Coordination Nationale REDD+ ;
- un atelier de lancement des activités de la REDD+ en septembre 2011 ;
- la production de documentation de sensibilisation (brochure – 1000 exemplaires) ;
- l'atelier des 8 et 9 mars 2012 à Abidjan – *REDD+ National Stakeholders Coordination* ;
- la validation de la Politique Forestière en juin 2010 ;
- le projet de création d'une agence nationale pour le reboisement. Une étude d'actualisation de ce projet vient d'être confiée à un consultant, en mai 2012, par le Ministère des Eaux et Forêts.

D'autres textes et documents sont en projet, notamment les décrets d'application de la loi du code de l'eau et des documents de stratégies et de politiques en matière de l'environnement ainsi qu'en gestion intégrée des ressources en eau avec les plans de mise en œuvre y afférents.

En outre, nous soulignons que la CN REDD+ a engagé récemment plusieurs demandes de soutien et de collaboration auprès de différents Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :

- une requête auprès du FCPF de la Banque mondiale préparée avec le soutien technique de la GIZ pour le financement de la rédaction du R-PP – demande rejetée en Mai 2012 ;
- une requête auprès de l'AFD préparé avec le soutien technique de l'Office National des Forêts international pour le financement de la Stratégie Nationale REDD+ – dont des actions pilotes ;
- une réflexion menée avec l'UNOPS (United Nations Office for Project Services) pour l'identification et la définition de projets pilotes REDD+.

Le développement des compétences nationales sur les thèmes liés à la REDD+ et notamment sur le S & MNV seront bénéfiques pour des futurs projets (exemple : projet REDD+ COFORCI « Gestion durable des forêts et des terres de la zone de contact forêt-savane sous l'autorité des communes de Côte d'Ivoire ») et pour les actions pilotes envisagées dans le présent projet. Ce PCT permettra ainsi de catalyser d'autres financements et permettra d'encadrer et de suivre toutes les autres initiatives nationales REDD+.

### 3. CADRE DU PROJET

---

#### 3.1 Impact

Les écosystèmes forestiers ont été gravement dégradés au cours des dernières décennies. Cette dégradation s'est accentuée avec les crises successives qu'a connu le pays, mettant ainsi en danger le potentiel écologique que représente les forêts ivoiriennes. Le développement du mécanisme de la REDD+ permettra à terme de lutter contre cette déforestation tout en apportant les moyens pour cela.

#### 3.2 Effet direct, produits et activités

##### Activités

Les principales activités prévues durant le projet sont :

- Activité 1: Lancement officiel des activités de mise en œuvre du mécanisme REDD+ et arrangements institutionnels - **PCT / Appui ciblé FAO** ;
- Activité 2: Renforcement et opérationnalisation de la Coordination Nationale REDD+ - **PCT** ;
- Activité 3: Formation des parties prenantes impliqués directement dans le processus REDD+ - **Appui ciblé FAO / Appui ciblé PNUD** ;
- Activité 4: Sensibilisation de la société civile et des Communautés locales à l'importance de la REDD+ et du S & MNV - **PCT / Appui ciblé FAO / Appui ciblé PNUD** ;
- Activité 5: Etat des lieux de la situation technique en matière de système de surveillance et de MNV - **PCT** ;
- Activité 6: Formation des experts nationaux sur les techniques de S & MNV - **PCT** ;
- Activité 7: Etude sur les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts - **Appui ciblé FAO** ;
- Activité 8: Evaluation de la couverture et de la perte des forêts - **Appui ciblé FAO** ;
- Activité 9: Démonstration pilote d'un inventaire carbone forestier - **Appui ciblé FAO** ;
- Activité 10: Développement d'un système national de surveillance des forêts - **Appui ciblé FAO** ;
- Activité 11: Rédaction d'un programme de travail pour la suite des activités - **PCT** ;
- Activité 12: Formulation du R-PP - **à déterminer** ;
- Activité 13: Diffuser et vulgariser les avancés du processus de la REDD+ à l'échelle nationale et internationale - **PCT**.

##### Résultats

Le projet doit permettre d'initier la mise en œuvre du mécanisme de la REDD+ en atteignant les résultats suivants :

- R1**: Les activités entreprises dans le cadre du démarrage de la REDD+ sont reconnues au niveau national (organisation du management) ;
- R2**: La CN-REDD+ est renforcée et opérationnelle ;
- R3**: Les parties prenantes impliquées directement dans le processus REDD+ ont acquis les connaissances nécessaires au développement des activités de la REDD+ et du S & MNV ;
- R4**: Des représentants/structures de la Société Civile et des Communautés locales Ivoiriennes sont conscientes de l'importance de la mise en œuvre de la REDD+ et du S & MNV en Côte d'Ivoire ;

- R5 :** Un état des lieux de la situation technique en matière de système de surveillance et de MNV est réalisé ;
- R6 :** Les experts nationaux sont formés sur les techniques de S & MNV ;
- R7 :** L'identification, la cartographie et un consensus au niveau nationale sont obtenus sur les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- R8 :** L'évaluation de la couverture et des pertes des forêts est connue ;
- R9 :** Démonstration pilote d'un inventaire carbone forestier ;
- R10 :** Une première version d'un système national de surveillance des forêts est mise en place ;
- R11 :** Un programme de travail détaillé pour la suite des activités est disponible ;
- R12 :** Le R-PP est formulé ;
- R13 :** L'avancée du processus de la REDD+ en Côte d'Ivoire est reconnue à l'échelle nationale et internationale.

### **3.3 Durabilité**

La réussite du projet et la poursuite du mécanisme de la REDD+ au niveau national est intimement liée aux formations et aux sensibilisations envisagées, au diagnostic du secteur forestier national qui sera réalisé et aux actions pilotes prévues. Ce diagnostic et ces résultats seront largement partagés avec les PTF et un programme de travail pour la suite des activités en découlera.

Il est important de souligner que la FAO préconise une approche dans laquelle le pays est le principal intervenant dans les activités. Ainsi, la FAO insistera autant que possible sur une prise en charge directe des activités par la CN REDD+ ou les parties prenantes plutôt que par des intervenants extérieurs. Des appuis ponctuels sur des activités nécessitant des capacités non disponibles dans le pays sont envisagés mais ne doivent en aucun cas être généralisés. Cette approche renforce la pérennisation des acquis du projet par une meilleure appropriation des activités et une formation continue par l'apprentissage.

Les financements complémentaires sollicités permettront la poursuite des activités et le développement d'activités complémentaires n'ayant pas pu être financées dans le présent PCT. Ceci permettra à la Côte d'Ivoire d'entrer pleinement dans les activités de la REDD+ et de S & MNV pour devenir un pays leader dans le domaine dans la sous-région.

Les structures étatiques, telles que la SODEFOR et l'OIPR, devront capitaliser les compétences acquises lors de ce projet en vue d'une meilleure préservation du patrimoine forestier national. Les élus locaux, une fois leurs compétences renforcées, seront avec les opportunités offertes par la décentralisation, à même de préparer des projets de développement de leurs régions respectives. Ce seront donc autant de compétences mobilisées au service du développement du pays.

### 3.4 Risques et hypothèses

Risque	Impact	Probabilité	Atténuation
1. Les structures gouvernementales ne sont pas stables en terme de personnel.	Le personnel formé pendant le projet n'est plus impliqué. La passation des connaissances et de l'historique sur les activités ne se fait pas.	Moyenne	Choix pertinent des parties prenantes et des responsables dès le démarrage des activités. Impliquer un maximum de parties prenantes dans les formations/sensibilisation.
2. Le manque de ressources pour la CN REDD+.	L'appropriation des activités n'est pas totale. Les activités ne sont pas réalisées par la partie Ivoirienne mais par des intervenants extérieurs.	Moyenne	Allouer des ressources financières et matérielles à la mobilisation de la CN REDD+. Définir des formations spécifiques à son endroit, notamment des formations techniques.
3. Le manque d'implication / de réaction des autorités.	Les responsabilités des différentes structures ne sont pas établies. La CN REDD+ n'est pas reconnue au niveau national. Un retard est pris sur les activités	Faible	Sensibilisation / implication des autorités dès le démarrage des activités. Renforcer l'indépendance des structures impliquées et de la CN REDD+ par rapport au risque de remaniement gouvernemental.
4. Mauvaise représentation de la SC	Invalidité de toutes les décisions et propositions présent dans le cadre de la REDD+	Faible	Identifier et impliquer la SC dès le démarrage des activités - avec notamment des représentants au sein de la CN REDD+. Insister sur leur sensibilisation et leur rôle de mobilisateur des Communautés locales.
5. Mauvaise implication des Communautés locales	Manque de résultat au niveau local. Pas de changement dans les pratiques forestières.	Moyenne/Faible	Insister sur la sensibilisation et leur implication dans la réalisation des actions pilotes.

## 4. DISPOSITIONS RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE ET À LA GESTION

---

### 4.1. Cadre institutionnel et coordination

Le MINEDD sera en charge de la Coordination Nationale du projet à travers la Coordination Nationale REDD+ qui sera le maître d'œuvre du projet.

Nous soulignons que la première activité de ce PCT verra la définition et la répartition claire des responsabilités des différentes structures impliqués dans le processus de la REDD+ et la définition de leurs relations entre elles. Ceci devra être reconnu institutionnellement au niveau national par des textes légaux.

La Coordination Nationale (CN) REDD+ comprendra :

- le Coordonateur National REDD+. Il sera chargé de la gestion quotidienne du projet ;
- des membres désignés pour leur représentativité en terme de compétences techniques (IFN, SRTS, I-GES) et de structure d'origine (4 Ministères, SC, OIPR, SODEFOR, Comité FLEGT, etc.).

La CN REDD+ sera par ailleurs appuyée durant le projet par :

- un(e) secrétaire recruté(e) pour une durée de vingt-quatre (24) mois ;
- un chauffeur recruté pour une durée de neuf (12) mois ;
- des consultants internationaux et nationaux recrutés selon les besoins spécifiques des activités.

La représentation de la FAO en Côte d'Ivoire assurera le suivi administratif du projet. Afin d'appuyer cette gestion, une demande officielle a été adressée au MINEDD par la FAO Rep. qui a désigné un observateur affecté à la FAO Rep. et qui est chargé de suivre le dossier.

Le Bureau sous-régional de la FAO, basé à Accra, assurera un suivi à distance et s'assurera de l'avancée des activités. Une mission de supervision/suivi des activités sera planifiée chaque année.

L'équipe ONU-REDD, basée à Rome, assurera le suivi technique du projet. L'équipe sera associée à la définition et à la planification de l'ensemble des activités et des missions d'appui ponctuel pourront être envisagées selon les besoins. Ainsi, FOM par le biais de l'équipe ONU-REDD FAO sera la *Lead Technical Unit* et désignera un *Lead Technical Officer*.

### Cadre organisationnel du projet

Le tableau 1 ci-dessous synthétise les rôles de chacune des parties prenantes organisationnelles dans la mise en œuvre du projet.

	CN REDD+	Société Civile	FAO Rep.	FAO Sous- Reg.	ONU REDD FAO	ONU REDD PNUD	ONU REDD PNUE
La définition du programme d'actions et des éventuelles modifications	X	X			X	X	X
La mise en œuvre des actions	X	X			X	X	X
Le suivi et l'évaluation des actions			X	X	X	X	X
La gestion financière et comptable	X		X				
La gestion du personnel	X						
La communication sur le projet, les actions réalisées et les résultats obtenus	X	X	X	X	X	X	X
Le suivi du projet	X		X	X	X	X	X

Tableau 1 : Cadre organisationnel du projet

## 4.2. Stratégie/Méthodologie

### **Activité 1: Lancement officiel des activités de mise en œuvre du mécanisme REDD+ et arrangements institutionnels**

*= identifier les structures les plus appropriées devant être impliquées dans le mécanisme d'atténuation REDD+ et leur attribuer des fonctions, des responsabilités et une reconnaissance officielle.*

Note : Cette activité est prévue pour être financée sous l'appui ciblé de la FAO et le PCT.

#### 1.1. Mission de démarrage des activités par l'équipe ONU-REDD FAO

L'équipe du programme ONU-REDD FAO profitera de la mission de signature du protocole d'accord du PCT pour lancer officiellement les activités. Cette mission devra permettre d'identifier et de rencontrer tous les futurs partenaires et intervenants au niveau national et international (MINEDD, autres agences de l'ONU, CN REDD+, PTF, etc.). C'est durant ces premières rencontres que seront discutées la planification et la préparation de l'atelier de démarrage du projet (contenu, intervenants, publics ciblés, dates, etc.)

#### 1.2. Cartographie de l'existant

Afin de disposer d'une vision globale des intervenants et des actions relatives au développement de la REDD+ en Côte d'Ivoire, la CN REDD+ sera chargée de rassembler toutes ces initiatives. Ces informations seront essentielles pour la bonne coordination des activités et serviront de bases pour l'activité de coordination des PFT.

#### 1.3. Atelier de lancement officiel des activités de la REDD+

Sur base des conclusions de la mission de démarrage et de la cartographie de l'existant, la CN REDD+, en étroite relation avec le programme ONU-REDD FAO, sera en charge de l'organisation de l'atelier de démarrage des activités. L'atelier devra s'adresser à un public représentatif des parties prenantes, de la SC et des PTF et se déroulera sur une (1) journée en deux temps. La première partie sera dédiée à la présentation des activités planifiées dans le projet et la seconde sera réservée aux réflexions sur les arrangements institutionnels et la répartition des responsabilités. Comme pour tous les ateliers du projet, la CN REDD+ sera responsable de la planification, de la logistique, du suivi budgétaire, du suivi des invitations, du contenu des interventions, de la modération et de la rédaction du compte rendu de l'atelier. Le programme ONU-REDD FAO appuiera la CN REDD+ pour l'identification et le choix des présentations. A ce stade, il est envisagé des présentations du projet, sur la REDD+ en général, de la SC, du programme FLEGT, etc. Une fois validé par la FAO, le compte rendu sera diffusé à toutes les parties prenantes.

#### 1.4. Attribution formelle des responsabilités aux structures impliquées dans le projet

Cette activité devra permettre la définition claire des engagements pris au niveau politique. Il faudra traduire la volonté politique en attribution de responsabilités et de fonctions entre les différentes structures (Direction, Département, etc.) du gouvernement qui seront en charge de la mise en œuvre et du suivi de la REDD+. Ces responsabilités devront être déterminées afin de garantir une stabilité à long terme. Il s'agit de mettre en place toute l'organisation institutionnelle de la gouvernance de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Un schéma clair et transparent définissant ces interactions et cette organisation sera ensuite partagé avec l'ensemble des parties prenantes, des PTF et de la SC. Des textes légaux définissant cette répartition des responsabilités sont attendus.

### **Enjeux**

Le manque actuel d'accords institutionnels clairs et durables en Côte d'Ivoire accompagnés d'une structure juridique, fragilise l'engagement à long terme de mise en œuvre du mécanisme d'atténuation de la REDD+. Une attribution claire et durable des fonctions et des responsabilités aux structures gouvernementales les plus appropriées, effectuée à travers une décision politique pérenne au sein du cadre juridique national contribuera à enraciner l'adoption et le respect de l'engagement tout en lui permettant de perdurer lors de futures orientations politiques et de remaniements gouvernementaux. Cet arrangement institutionnel devra reposer sur des structures et non sur des personnes, renforçant la pérennité des actions.

### **Risques spécifiques**

La non-réalisation de cette activité et l'absence d'ancrage des structures dans un cadre juridique et constitutionnel clair, signifieront que les accords institutionnels pourraient demeurer fortement tributaires des changements de gouvernement et/ou des responsables de l'administration. En conséquence, la durabilité des réalisations du projet risquerait d'être compromise.

Toutes ces questions seront discutées lors de la deuxième phase de l'atelier, une fois que toutes les parties prenantes disposeront du même degré d'information sur le projet.

### **Activité 2 : Renforcement et opérationnalisation de la Coordination Nationale REDD+**

*= la CN REDD+ appuiera les parties prenantes nationales de manière à soutenir dans la mesure du possible les arrangements institutionnels et de répondre aux interpellations d'ordre global qui pourraient se présenter. Elle aura un rôle de gestionnaire et de bénéficiaire principal des activités durant toute la durée du projet, sera chargée de la formulation du programme de travail pour la suite des activités et sera la principal interlocuteur de la FAO.*

Note : Cette activité est prévue pour être financée sous le PCT.

#### **2.1. Identification de toutes les parties prenantes et désignation des membres de la structure**

Actuellement formée et reconnue au niveau national, la CN REDD+ doit subir quelques changements en terme de représentativité de ces membres. La mission de la FAO au mois de mai 2012 a révélé la volonté de plusieurs structures (gouvernementales ou non) d'intégrer la CN REDD+. Par ailleurs, il a été convenu que la CN REDD+ doit être constituée de représentants de structures et non d'individu, toujours dans un souci de représentativité et donc de crédibilité et de durabilité.

#### **2.2. Définition du rôle et du mode de fonctionnement de la CN REDD+**

En consultation avec les structures identifiées lors de l'activité précédente (constituant la CN REDD+), le mode de fonctionnement et la répartition des rôles de chaque structure au sein de la CN REDD+ devront être définis. De plus, la CN REDD+ s'attachera dès cette phase à définir et valider son mode de fonctionnement et son rôle. Une fois définies, ces rôles et modes de fonctionnement devront être validés par toutes les parties prenantes.

Un arrêté ministériel officialisera la constitution, le rôle et le mode de fonctionnement de la CN REDD+.

### 2.3. Achat de matériel (équipements informatiques et logistiques)

Suite à la crise de 2011, le Gouvernement est en phase de reconstitution des équipements de l'Administration. Afin de renforcer l'indépendance et l'autonomie de la CN REDD+ et pour faire face au manque de moyens en terme de déplacement ou de matériel informatique, un véhicule et du matériel informatique seront donc à acheter durant cette activité. L'achat d'un véhicule de type 4x4 assurera l'autonomie de la CN REDD+ et une bonne mise en œuvre du projet, évitant ainsi les locations coûteuses. Le matériel informatique sollicité sera d'une grande utilité pour le suivi quotidien des activités du projet.

Le matériel et les services relatifs suivant seront donc à acheter durant cette activité :

- Un véhicule de type 4X4 Hilux double cabine ;
- Assurance du véhicule sur les 24 mois du projet ;
- Entretien du véhicule sur les 24 mois du projet ;
  
- Deux ordinateurs de bureaux ;
- Deux ordinateurs portables ;
- Quatre onduleurs ;
- Quatre lots de logiciels informatiques (Pack Office, antivirus, etc.) ;

La CN REDD+ devra procéder à l'acquisition de ce matériel de manière transparente par l'intermédiaire de différents appels d'offre. La procédure à suivre est la suivante :

#### *Définition des termes de référence*

La CN REDD+ disposera de 2 semaines à compter du démarrage des activités pour rédiger les termes de références (TdR) pour l'équipement informatique et le véhicule. Les TdR devront décrire de manière la plus exhaustive que possible l'ensemble des équipements, leurs spécifications techniques et leurs quantités.

#### *Appel d'offre pour la fourniture et l'installation de l'équipement*

La rédaction de la procédure d'appel d'offre sera supervisée par le bureau de la Représentation de la FAO en collaboration avec le MINEDD. Elle devra être transparente et équitable et sera préalablement validée par le bureau national de la FAO. Un document détaillant cette procédure est à remettre au bureau de la Représentation de la FAO en même temps que les TdR (2 semaines après le démarrage des activités). La CN REDD+ disposera ensuite de 2 semaines pour lancer les appels d'offre. Le processus de sélection des attributaires des marchés, l'achat et l'installation de l'équipement se fera en étroite collaboration avec le bureau national de la FAO. Un délai de 2 mois (mois 1 et 2) est disponible pour l'attribution, l'achat et l'installation du matériel.

### 2.4. Organisation et tenue de réunions de supervision

Dès sa reconnaissance officielle par arrêté ministériel (très prochainement), la CN REDD+ préparera et présentera une feuille de route de ses activités pour toute la durée du projet. Cette feuille de route comprendra le planning prévisionnel des réunions et les grandes lignes des actions à entreprendre. A ce stade, il est envisagé des réunions de coordination bimensuelles.

### 2.5. Coordination des partenaires techniques et financiers

Pour les raisons évoquées ci-dessus (coordination des interventions, recherche de financements complémentaires, visibilité internationale, etc.) il est indispensable que la CN REDD+ prenne en charge la coordination des PTF. Pour cela, il est recommandé deux suivis différents : un suivi au jour le jour et au cas par cas (selon les opportunités et les sollicitations) et des réunions de coordinations tous les deux mois (regroupant tous les PTF et la CN REDD+). Une attention particulière sera apportée aux PTF déjà actifs dans le secteur dans d'autres pays plus avancés dans le processus. Du fait de son expérience, l'équipe ONU-REDD FAO aura un rôle majeur à jouer en facilitant les contacts entre ses partenaires actuels et la Côte d'Ivoire.

#### **Enjeux**

**Cette activité devra permettre la création et l'opérationnalisation de la CN REDD+. Cette structure devra être suffisamment solide institutionnellement et suffisamment crédible aux yeux des parties prenantes pour pouvoir perdurer lors de la suite de la mise en œuvre des activités de la REDD+ en Côte d'Ivoire.**

#### **Risques spécifiques**

**Une implication insuffisante du bureau de Représentation de la FAO dans le suivi et la supervision des activités du projet, notamment pour l'achat du matériel, risque de freiner le renforcement l'opérationnalisation de la CN REDD+. Il est donc essentiel que le bureau de Représentation de la FAO soit associé activement dans le suivi des activités dès la signature du contrat.**

**La CN REDD+ est également responsable du bon déroulement de cette activité et devra impliquer l'ensemble de ses membres dans cette étape qui pose les bases pour le bon déroulement de la suite du projet.**

### **Activité 3 : Formation et sensibilisation des parties prenantes impliquées directement dans le processus REDD+**

*= garantir que les membres de la CN REDD+ améliorent leur compréhension et maîtrisent le mécanisme d'atténuation REDD+ et les exigences en terme de S & MNV. Le cas échéant s'assurer que les parties prenantes disposent d'une formation de base, au travers d'ateliers ou de séances de formation, leur permettant d'acquérir le minimum d'éléments techniques et théoriques requis pour un bon maniement des thèmes liés au mécanisme d'atténuation REDD+ et en terme de S & MNV.*

Note : Cette activité est prévue pour être financée par des appuis ciblés de la FAO (pour toutes les formations relatives au S & MNV) et du PNUD (pour toutes les formations relatives à la REDD+ en général).

#### **3.1. Elaboration des outils de formation à la REDD+ et au S & MNV**

La préparation des outils de formation sera la responsabilité de l'expert international recruté à cet effet. Des TdR seront préparés pour le recrutement de l'expert-formateur. L'expert rédigera deux modules de formations différents (un sur la REDD+ en général et un sur le S & MNV) à destination de la CN REDD+ (formation poussée) et des parties prenantes. Une période de 15 jours sera allouée à la préparation des outils de formation qui devront être validés par les équipes ONU-REDD FAO et ONU-REDD PNUD et par la CN REDD+. Ces outils de formations devront détailler les points suivants :

- Le titre de la formation ;
- Le contenu technique ;

- L'approche choisie pour la formation ;
- Les participants ciblés ;
- Le nombre de formation et la durée ;
- Le détail des coûts de formations, etc.

### 3.2. Formation de la CN REDD+

L'ensemble des membres de la CN REDD+ devront être formés sur les principes généraux de la REDD+ et sur le S & MNV en particulier. Ces formations devront permettre aux membres de la CN REDD+ de comprendre :

- Les fondements théoriques et techniques du mécanisme d'atténuation de la REDD+ ;
- Les fondements théoriques et techniques du S & MNV ;
- Les implications du S & MNV ;
- Comment il s'adapte au processus d'atténuation REDD+ ;
- Les activités nécessaires pour passer de la situation actuelle à la phase ultime où l'efficacité de S & MNV est manifeste au niveau national ;
- Les concepts de manière claire et assurée lors des activités prévues pendant le projet et d'assurer la préparation de la suite des activités dans les meilleures conditions possible.

Afin de faire de cette activité un succès, il est impératif que l'ensemble des membres de la CN REDD+ puissent être formé. Il sera ainsi de la responsabilité de la CN REDD+ de mobiliser tous ses membres et de proposer des dates pour ces formations. La durée des formations est à définir ultérieurement mais ne devrait pas dépasser 2-3 semaines au total (2 semaines de formation et 1 semaine de remise à niveau quelques mois plus tard). Les formations se tiendront en Côte d'Ivoire et seront dispensées par un minimum de deux formateurs. Au terme de ces formations, le formateur devra soumettre à la CN REDD+, à la FAO et au PNUD des rapports de formation.

### 3.3. Formation des parties prenantes impliquées directement dans le processus de la REDD+

Une liste des parties prenantes impliquées dans le processus de la REDD+ devra être préalablement établit par la CN REDD+. Ce sont ces parties prenantes qui bénéficieront des formations sur les concepts REDD+ et S & MNV. Ces formations devront permettre aux parties prenantes impliquées dans le processus de la REDD+ de comprendre :

- Les fondements théoriques et techniques du mécanisme d'atténuation de la REDD+ ;
- Les fondements théoriques et techniques du S & MNV.

La formation des parties prenantes impliquées dans le projet est essentielle à une bonne appropriation et une bonne intégration du projet dans le pays. Ces formations seront toutefois moins développées que celles destinées à la CN REDD+. Comme pour la CN REDD+, la durée des formations est à définir ultérieurement mais ne devrait pas dépasser 1/2 semaines (1 semaines de formation et quelques jours de remise à niveau quelques mois plus tard). Les formations se tiendront en Côte d'Ivoire. Au terme de ces formations, le formateur devra soumettre à la CN REDD+, à la FAO et au PNUD des rapports de formation.

### Enjeux

Le contenu des séances de formation sera organisé par le programme ONU-REDD (FAO ET PNUD) en collaboration étroite avec la CN REDD+ et elles seront dispensées par des experts recrutés spécifiquement pour cette tâche. Cette activité devra permettre à la CN REDD+ et aux parties prenantes d'avoir une idée claire des implications du mécanisme d'atténuation REDD+. Ces parties devront être conscientes de l'importance du suivi et de l'engagement S & MNV pour leur pays, et savoir comment ces outils peuvent devenir une source appropriée et prévisible de soutien assortie de ressources financières ainsi que d'un soutien technique et technologique pour le pays.

Il sera nécessaire de rappeler l'importance des activités de démonstration basées sur les résultats en tant que source de soutien et la façon dont ce système pourra permettre de passer d'une position traditionnelle où les demandes de financement sont tributaires de donateurs externes à un modèle basé sur la performance : performance prévue – performance réalisée – mesures d'incitation positive pour les « services » rendus.

Ces formations devront permettre aux membres de la CN REDD+ et aux parties prenantes impliquées dans le projet d'acquérir les capacités nécessaires qui leur permettront de participer de manière efficace au processus de sensibilisation puis de réflexion qui devra se mettre en place à l'issue de cette activité. Les requêtes soumises à l'appui ciblé de la FAO et du PNUD devront détailler davantage le contenu de l'activité.

### Risques spécifiques

La mauvaise qualité de ces formations, le manque de mobilisation ou encore un retard important pour leur démarrage sont autant de risques pouvant entraîner une mauvaise compréhension des principes du mécanisme d'atténuation de la REDD+ par les parties prenantes du pays qui ne seront donc pas en mesure d'aider le pays à mettre au point sa propre stratégie nationale REDD+.

### **Activité 4 : Sensibilisation de la société civile et des Communautés locales à l'importance de la REDD+ et du S & MNV**

*= garantir que la SC et les Communautés locales Ivoiriennes comprennent les enjeux et les défis liés à la protection des forêts et les grandes étapes à venir dans le cadre du mécanisme de la REDD+. La SC dispose d'une formation de base, lui permettant d'acquérir le minimum d'éléments techniques et théoriques requis pour une bonne compréhension des thèmes liés au mécanisme d'atténuation REDD+ et en terme de S & MNV. Une plateforme représentative est créée et opérationnelle.*

Note : Cette activité est prévue pour être financée par le PCT (pour le développement des outils IEC) et par un appui ciblé du PNUD.

#### **4.1. Appui à la constitution d'une structure représentative de la société civile pour la REDD+**

Actuellement en cours de réflexion au sein de la SC Ivoirienne, cette structure devra rapidement être opérationnelle. Cette structure pourra prendre la forme d'une plateforme et devra représenter toutes les organisations non gouvernementales intéressées aux dossiers forestiers et environnementaux (ONGs, universitaires, privés, etc.). Cette plateforme devra être constituée par la SC elle-même avec l'appui de la CN REDD+.

Dès la création de la plateforme, une première réunion interne sera à planifier pour en définir et valider le mode de fonctionnement et le rôle, notamment concernant l'intervention de ces membres dans les activités de la REDD+. La plateforme devra préparer et présenter une feuille de route de ses activités pour toute la durée du projet. Cette feuille de route comprendra le planning prévisionnel des réunions et les grandes lignes des actions à entreprendre. Cette plateforme constituera en quelque sorte une force de proposition pour la CN REDD+ qui devra s'appuyer sur elle pour la réalisation des activités du projet et notamment les actions de sensibilisation et les projets pilotes.

#### 4.2. Identification de la méthodologie de sensibilisation (qui, quoi, comment)

Pour cela, une équipe d'experts spécialisés dans les techniques de sensibilisation à l'endroit de la SC et des Communautés locales sera recrutée et disposera deux mois pour produire une méthodologie qui devra être validé par le PNUD et la CN REDD+. Afin de renforcer l'efficacité de la méthodologie, les experts devront intégrer les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves dans d'autres pays membres du programme ONU-REDD.

Cette méthodologie devra répondre aux trois interrogations : qui ? quoi ? comment ?

Note : Cette activité sera soutenue financièrement par un appui ciblé du PNUD.

#### 4.3. Elaboration des outils Information, Education et Communication (IEC)

Le projet prévoit l'élaboration des outils IEC sur la REDD+ en général et sur le S & MNV en particulier. Une équipe d'experts en IEC sera recrutée spécifiquement pour cette tâche et travaillera en étroite collaboration avec la CN REDD+. Pour cela, des TdR seront rédigés en partenariat entre la FAO, le PNUD et la CN REDD+.

Les experts devront produire à la fois des supports d'IEC (dépliant, poster, publicité, spot radio, etc.) et les outils nécessaires à la sensibilisation spécifique de la SC et des Communautés locales. Ces supports et ces outils devront être validés par la CN REDD+.

Note : L'approche prévue pour le financement de cette activité est un appui du PCT pour les aspects S & MNV et un appui ciblé du programme ONU-REDD PNUD pour les aspects généraux.

#### 4.4. Sensibilisation spécifique à l'endroit de la société civile

En étroite collaboration avec la plateforme de la SC, une liste pertinente des organisations de la société civile parties prenantes du projet qui devront bénéficier de la sensibilisation sera établie par la CN REDD+. Le travail de sensibilisation et d'information sera mené par un(e) consultant(e)/formateur(rice) spécialiste des questions liées aux mécanismes de la REDD+, avec l'appui de la CN REDD+. A l'issue de cette sensibilisation, la SC devra être suffisamment informée pour entreprendre elle-même la sensibilisation des Communautés locales.

Note : Cette activité sera financée par un appui ciblé du PNUD.

#### 4.5. Appui à l'organisation des sensibilisations des Communautés locales à travers le pays par la société civile

La sensibilisation des Communautés locales à travers le pays sera réalisée par la SC, spécialement sensibilisée et outillée pour cette tâche. Pour cela, il est primordial que la plateforme soit opérationnelle et que les membres couvrent tous le pays. La méthodologie de sensibilisation des Communautés locales devra être conforme à celle développée aux activités 4.2 et 4.3, notamment en terme de cible, de méthode et de durée.

La CN REDD+ sera responsable de la supervision des activités de sensibilisation et se portera garant de la réussite de cette activité. Un rapport final présentant la méthodologie d'intervention, les activités et les résultats devra être remis à l'équipe du programme ONU-REDD FAO pour validation.

Note : Cette activité sera financée par un appui ciblé du PNUD.

### **Enjeux**

**Cette activité devra permettre la sensibilisation et l'appropriation du projet par des représentants /des membres représentatifs de la population Ivoirienne et des organisations de la société civile. Une prise de conscience de la population sur les enjeux et les défis de la protection des forêts et la structuration de la SC et sa mise à niveau sur les sujets relatifs à la REDD+ sont les résultats principaux à atteindre pour cette activité.**

**La SC quand à elle sera représentée au sein d'une plateforme créée avec trois buts : (i) suivre de façon mieux coordonnée le processus REDD+ ; (ii) servir de contrepartie intérimaire à la Coordination Nationale REDD+ et aux autres structures institutionnelles ; et (iii) élaborer des propositions pour un cadre organisationnel des acteurs non gouvernementaux sur la REDD+ plus pérenne.**

**La requête soumise à l'appui ciblé du PNUD devra détailler davantage le contenu de l'activité.**

### **Risques spécifiques**

**La mauvaise qualité de ces sensibilisations, le manque d'organisation de la SC ou encore un retard important pour le démarrage des séances de sensibilisation sont des risques pouvant entraîner une mauvaise compréhension des principes de la REDD+ par la SC et les Communautés locales et par conséquent, un manque d'implication dans la mise en œuvre des activités.**

**De plus, la plateforme de la SC initiée durant cette phase devra être suffisamment solide institutionnellement et suffisamment crédible aux yeux des parties prenantes pour pouvoir perdurer lors des phases suivantes de la mise en œuvre des activités de la REDD+ en Côte d'Ivoire.**

## **Activité 5 : Etat des lieux de la situation technique en matière de système de surveillance et de MNV**

= La Côte d'Ivoire devra présenter la définition et la portée de son «Système national de surveillance des forêts». Cela se fera par l'examen des différentes options qui existent déjà et celles disponibles et en déterminant si l'approche par «piliers» proposée par la FAO présente un intérêt pour le pays.

Note : Cette activité est prévue pour être financée par le PCT.

L'approche ONU-REDD FAO repose sur quatre piliers, à savoir: le Système national de surveillance de forêts, le SRTS, l'IFN et l'I-GES. La Côte d'Ivoire ne possède pas de «Système national de surveillance des forêts» clairement établi qui réponde aux critères présentés dans la Décision 1/CP.16.

Pour la réalisation de cet état des lieux, un Consultant international spécialiste en matière de système de S & MNV sera recruté.

### **5.1. Etat des lieux en matière de système de surveillance**

La surveillance, qui correspond au premier « pilier », permet à un pays de contrôler toutes les actions relatives à la mise en place de leurs politiques et mesures nationales liées au mécanisme REDD+ et d'obtenir des informations sur les résultats obtenus.

Cette sous-activité permettra de :

- Déterminer si le système de surveillance est un « pilier » que la Côte d'Ivoire souhaite utiliser et développer ;
- Connaitre l'étendue et l'état des systèmes de surveillance actuels ;
- Rassembler et étudier ces systèmes et identifier ceux qui sont d'utilité pour la mise en place du mécanisme de la REDD+ ;
- Etablir les besoins en terme de technologie et de capacités (ceci permettra d'ajuster les formations des agents prévue à l'activité 6) ;
- Etablir une feuille de route claire et réaliste pour la mise en œuvre des éléments ci-dessus (activité 12).

### **5.2. Etat des lieux en matière d'imagerie satellitaire / évaluation de la couverture et perte des forêts**

Dans le cadre des activités ONU-REDD FAO, le SRTS représente le deuxième « pilier » et devrait être mis en œuvre le plus tôt possible.

La Côte d'Ivoire n'a pas de SRTS en place et de nombreuses étapes sont à respecter avant de pouvoir disposer d'un outil capable d'estimer les changements des superficies forestières. Cette sous-activité permettra notamment de :

- Déterminer si le SRTS est un « pilier » que la Côte d'Ivoire souhaite utiliser et développer ;
- Connaitre l'étendue des travaux déjà réalisés soit par des acteurs du secteur privé, soit par des organisations non-gouvernementales nationales ou internationales ;
- Rassembler et étudier ces travaux et identifier ceux qui sont d'utilité pour la mise en place du SRTS ;
- Etablir les besoins en terme de technologie et de capacités (ceci permettra d'ajuster les formations des agents prévue à l'activité 6) ;

- Etablir une feuille de route claire et réaliste pour la mise en œuvre des éléments ci-dessus (activité 12).

### 5.3. Etat des lieux en matière d'inventaire forestier

La conduite d'un inventaire forestier, qui représente le troisième « pilier », doit permettre de collecter de multiples informations qui serviront d'autres finalités que la seule REDD+ (connaissance des volumes de bois mobilisables, durabilité des prélèvements, indice de biodiversité, etc.).

Cette sous activité permettra au consultant de faire l'état des lieux en matière d'inventaire forestier en Côte d'Ivoire avant d'adopter une méthodologie pour conduire celui-ci (activités 8), notamment :

- Déterminer si la conduite d'un IFN est un « pilier » que la Côte d'Ivoire souhaite utiliser et développer ;
- Connaître l'étendue des travaux déjà réalisés soit par des acteurs du secteur privé, soit par des ONG nationales ou internationales ;
- Rassembler et étudier ces travaux et identifier ceux qui sont d'utilité pour la conduite de IFN ;
- Etablir les besoins en terme de technologie et de capacités (ceci permettra d'ajuster les formations des agents prévue à l'activité 6) ;
- Définir quel modèle d'IFN elle souhaite développer (activités 12) ;
- Etablir une feuille de route claire et réaliste pour la mise en œuvre des éléments ci-dessus (activité 12).

### 5.4. Etat des lieux en matière d'inventaire des gaz à effet de serre (I-GES)

Cet état des lieux se fera sur base de la méthodologie employée pour la rédaction des communications nationales. L'I-GES qui constitue le quatrième « pilier » est indispensable à l'estimation des émissions et des absorptions de gaz à effets de serre. Ce volet intègre à la fois des mesures spécifiques sur les émissions et absorptions, l'estimation des incertitudes, mais aussi l'intégration des résultats fournis par les deux autres piliers, à savoir les données du SRTS et les données de l'IFN. Ce volet permet ainsi la restitution de manière logique, ordonnée et transparente des informations sur les émissions et absorptions de GES à l'échelle nationale. Selon le Groupe Intergouvernemental d'Expert sur l'évolution du Climat (GIEC), l'ensemble des informations reportées dans un I-GES représente la base de référence pour évaluer les performances de chaque pays, par comparaison avec le niveau de référence (ou d'engagement) établi, cela représente donc la base pour décider d'éventuelles incitations.

La qualité des I-GES repose donc non seulement sur la robustesse des résultats scientifiques issus des mesures faites et de la crédibilité des estimations, mais aussi sur la manière et la méthode dont l'information est assemblée et présentée. Il est important de pouvoir déterminer la qualité des mesures prises sur le terrain ainsi que la qualité de l'assimilation et de l'analyse des données afin d'être en mesure d'estimer l'incertitude actuelle du processus et d'améliorer les mesures futures.

Cette sous activité permettra au consultant de faire l'état des lieux en matière d'I-GES en Côte d'Ivoire avant d'adopter définitivement une méthodologie pour conduire celui-ci (dans la suite logique des activités), notamment :

- Déterminer si l'I-GES est un « pilier » que la Côte d'Ivoire souhaite utiliser et développer ;
- Connaître l'étendue des travaux déjà réalisés soit par des acteurs du secteur privé, soit par des ONG nationales ou internationales ;

- Rassembler et étudier ces travaux et identifier ceux qui sont d'utilité pour la conduite de l'I-GES ;
- Etablir les besoins en terme de technologie et de capacités ceci permettra d'ajuster les formations des agents prévue à l'activité 6) ;
- Définir quel modèle d'I-GES elle souhaite développer (activités 12) ;
- Etablir une feuille de route claire et réaliste pour la mise en œuvre des éléments ci-dessus (activité 12).

### **Enjeux**

**Le Consultant international devra donc évaluer les options disponibles à la réalisation de cet objectif, et rédiger un état des lieux de la situation technique en matière de S & MNV permettant dans la suite des activités de mettre au point un système national aligné sur les critères de la Décision 1/CP.16 et qui réponde autant que possible aux impératifs nationaux. Le rapport de l'état des lieux devra fournir un examen complet de ce qui est nécessaire pour obtenir les résultats désirés, tant du point de vue des ressources humaines que des investissements en matière d'infrastructures et de logistique. Cette activité devrait fournir une description de toutes les activités qui devront être menées, de ceux qui s'en chargeront, et de ceux qui coordonneront le programme et de la manière dont ils s'y prendront. Une attention particulière devra être apportée à l'évaluation des besoins en matière de formation des agents nationaux sur les techniques de S & MNV – cela devant permettre de répondre par des formations adaptées lors de l'activité suivante.**

### **Risques spécifiques**

**Une mauvaise réalisation de cette activité provoquera un retard dans le processus REDD+ de la Côte d'Ivoire, causé par le non respect des exigences imposées par l'adoption de la décision 1/CP.16.**

**Le principal risque de l'instauration d'un «Système national de suivi des forêts» (dans la suite des activités post projet) est qu'il est aligné sur les capacités techniques et la compétence opérationnelle actuelle et prévue du pays en ce qui concerne les activités qu'il faudra entreprendre pour sa mise en œuvre. Ce risque sera atténué grâce aux formations des agents nationaux sur les techniques de S & MNV.**

## **Activité 6 : Formation des experts nationaux sur les techniques de S & MNV**

= Pour chacun des quatre piliers, les agents nationaux disposent des connaissances nécessaires à la mise en place d'un système national de surveillance des forêts.

Note : Cette activité est prévue pour être financée par le PCT.

L'état des lieux précédent permettra de produire un rapport reprenant notamment les besoins en terme de renforcement des capacités des agents nationaux pour chacun des quatre volets.

### **6.1. Réunions d'experts pour former les agents nationaux sur les techniques en matière de système de surveillance**

Un consultant spécialiste en système de surveillance, appuyé selon les besoins par un ou des experts de l'équipe ONU-REDD FAO, formera les agents nationaux sur les techniques en matière de système de surveillance. Le contenu des formations devra au préalable être détaillé par le consultant, en collaboration avec l'équipe ONU-REDD FAO et la CN REDD+ et en concordance avec les besoins exprimés lors de la phase précédente. Les formations auront lieu en Côte d'Ivoire sur une durée de deux semaines. Elles seront dispensées à une dizaine de cadres de l'administration désignée par la CN REDD+ et mis à disposition par leurs administrations d'origine. Au terme de cette formation, un compte rendu devra être produit par le consultant.

### **6.2. Réunions d'experts pour former les agents nationaux sur les techniques en matière d'imagerie satellitaire / évaluation de la couverture et perte des forêts**

Un consultant spécialiste en matière d'imagerie satellitaire, appuyé selon les besoins par un ou des experts de l'équipe ONU-REDD FAO, formera les agents nationaux sur les techniques en matière d'imagerie satellitaire / évaluation de la couverture et perte des forêts. Le contenu des formations devra au préalable être détaillé par le consultant en collaboration avec l'équipe ONU-REDD FAO et la CN REDD+ et en concordance avec les besoins exprimés lors de la phase précédente. Les formations auront lieu en Côte d'Ivoire sur une durée de deux semaines. Elles seront dispensées à une dizaine de cadres de l'administration désignée par la CN REDD et mis à disposition par leurs administrations d'origine. Au terme de cette formation, un compte rendu devra être produit par le consultant.

Cette formation permettra d'identifier les agents les plus qualifiés qui deviendront par la suite les utilisateurs du logiciel TerrAmazon et les gestionnaires du système nationale de surveillance des forêts. Ils seront les principaux bénéficiaires de la formation au logiciel TerrAmazon prévue à l'activité 8.

### **6.3. Réunions d'experts pour former les agents nationaux sur les techniques en matière d'inventaire forestier**

Un consultant spécialiste en inventaire forestier, appuyé selon les besoins par un ou des experts de l'équipe ONU-REDD FAO, formera les agents nationaux sur les techniques en matière d'inventaire forestier. Le contenu des formations devra au préalable être détaillé par le consultant en collaboration avec l'équipe ONU-REDD FAO et la CN REDD+ et en concordance avec les besoins exprimés lors de la phase précédente. Les formations auront lieu en Côte d'Ivoire sur une durée de deux semaines. Elles seront dispensées à une dizaine de cadres de l'administration désignée par la CN REDD+ et mis à disposition par leurs administrations d'origine. Au terme de cette formation, un compte rendu devra être produit par le consultant.

Cette formation devra être liée à l'activité 9. Elle se tiendra en parallèle au test démonstratif d'inventaire carbone forestier permettant ainsi un apprentissage par l'action et une mise en situation pratique.

#### 6.4. Réunions d'experts pour former les agents nationaux sur les techniques en matière d'inventaire des gaz à effet de serre

Un consultant spécialiste en inventaire des gaz à effet de serre, appuyé selon les besoins par un ou des experts de l'équipe ONU-REDD FAO, formera les agents nationaux sur les techniques en matière d'inventaire des gaz à effet de serre. Le contenu des formations devra au préalable être détaillé par le consultant en collaboration avec l'équipe ONU-REDD FAO et la CN REDD+ et en concordance avec les besoins exprimés lors de la phase précédente. Les formations auront lieu en Côte d'Ivoire sur une durée de deux semaines. Elles seront dispensées à une dizaine de cadres de l'administration désignée par la CN REDD+ et mis à disposition par leurs administrations d'origine. Au terme de cette formation, un compte rendu devra être produit par le consultant.

##### **Enjeux**

**Ces formations techniques seront la clé pour le développement futur du système national de surveillance des forêts et pour la réalisation des actions pilotes envisagées dans ce projet. Les agents formés devront disposer des bases suffisantes pour une compréhension rapide des techniques et devront être impliqués d'une manière claire dans le processus de la REDD+ (membres de la CN REDD+, des parties prenantes, etc.).**

##### **Risques spécifiques**

**Les principaux risques de cette activité se situent au niveau des agents formés. Il est important pour garantir la réussite future du projet que ces agents restent assidus durant toutes les formations. On souligne à nouveau la nécessité de s'assurer que ces agents seront bien ceux impliqués dans le développement du processus de la REDD+, à court, moyen et long terme - toujours dans un but de pérennisation des activités.**

#### **Activité 7 : Etude sur les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts**

*= évaluer et faire reconnaître nationalement de manière quantitative et qualitative les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts.*

Note : Cette activité est prévue pour être financée par un appui ciblé du programme ONU-REDD FAO ou par le programme de micro subventions du FEM et par le PCT.

Une requête conjointe entre l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement et le MINEDD a en effet été faite lors du dernier appel à proposition du programme de micro subventions du FEM. A ce jour, le processus de sélection est en cours.

Dans le cas où ce financement n'est pas assuré, une requête pour un appui ciblé devra être faite au programme ONU-REDD FAO.

### 7.1. Etude quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts

Les études quantitatives cherchent à quantifier les liens entre des rythmes observés de déforestation et de dégradation forestière sur des placettes géo-spatialisées et des variables explicatives potentielles pour lesquelles des informations géo-spatialisées sont disponibles.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'étude quantitative sera conduite par un prestataire spécialement recruté pour cela en coopération avec la CN REDD+ qui supervisera son travail et facilitera ses démarches dans les régions et l'accessibilité aux informations statistiques. Cette étude devra couvrir l'ensemble des régions forestières du pays.

A cet effet, des TdR détaillés seront rédigés par la CN REDD+ avec un appui technique de l'équipe ONU-REDD FAO.

### 7.2. Etude qualitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts

Les études qualitatives s'appuient sur l'opinion de personnes, leur comparaison et l'étude des corrélations entre ces niveaux d'information et les taux de déforestation étudiés dans la sous-activité précédente. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'étude qualitative sera conduite par la SC en coopération avec la CN REDD+ qui supervisera son travail et facilitera ses démarches dans les régions. Cette étude devra couvrir l'ensemble des régions forestières du pays.

A cet effet, des TdR détaillés seront rédigés par la CN REDD+ avec un appui technique de l'équipe ONU-REDD FAO.

### 7.3. Validation de l'étude à l'échelle nationale

L'obtention d'un consensus national sur ces deux études est indispensable pour renforcer leurs crédibilités. Pour cela, les rapports finaux de ces études seront transmis aux parties prenantes pour commentaires et une fois intégré, un atelier de restitution final devra permettre leur validation.

#### **Enjeux**

**Ces deux études constituent des pré-requis à la poursuite du processus de la REDD+ dans un pays, tel que définis dans la Décision1/CP.16. Elles devront être réalisées en étroite collaboration avec l'équipe chargée de suivre le processus FLEGT et les synergies existantes devront être valorisées. Les prestataires de service et les acteurs de la SC sélectionnés pour cela devront disposer des capacités et du savoir faire nécessaire. Un appel à proposition pourra éventuellement être mené pour la sélection des prestataires – la décision revenant à la CN REDD+.**

#### **Risques spécifiques :**

**Le principal risque de cette activité se situe au niveau de l'adhésion des parties prenantes. Il est indispensable que le processus d'évaluation quantitatif et qualitatif intègre au maximum les points de vues de toutes les parties prenantes pour faciliter la validation des rapports.**

**Enfin, afin de limiter les risques de retard important ou de mauvaise qualité des informations, on souligne qu'une attention particulière devra être portée par la CN REDD+ au suivi des prestataires sélectionnés pour ces études et à la facilitation des activités dans le pays.**

## **Activité 8 : Evaluation de la couverture et de la perte des forêts**

= comprendre les changements de couverture forestière au niveau national

Cette activité doit être considérée comme essentielle pour la suite de la mise en œuvre du processus REDD+. Il est envisagé la soumission d'une requête pour un appui ciblé au programme ONU-REDD FAO qui complètera le financement du PCT.

### **8.1. Etat des lieux des études existantes**

Cette sous-activités permettra la revue de toutes les activités / études relatives à cette question. Elle sera réalisée par la CN REDD+ qui facilitera ensuite l'accès à ces données au prestataire qui sera recruté pour évaluer les changements de couverture forestière au niveau national.

### **8.2. Evaluation de la couverture des forêts en 2010**

L'évaluation de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire en 2010 sera en principe réalisée par des agents du MINEDD. Si les capacités ne le permettent pas, un prestataire de service sera recruté sur base de son expérience et de sa connaissance du contexte ivoirien. Des TdR détaillés seront rédigés à cet effet.

Il s'agira de définir un masque de la forêt sur le territoire national en 2010 et ainsi déterminer quelle est la couverture forestière actuelle et sa répartition géographique.

### **8.3. Evaluation de la perte des forêts entre 2000, 2005 et 2010**

Cette sous-activité, réalisée par la même équipe que la sous-activité précédente, permettra la définition de masques forestiers pour les années 2000 et 2005 (2010 réalisé précédemment). La comparaison de la couverture forestière entre ces années permettra de définir un masque de la déforestation pour chaque intervalle de temps, et par conséquent, l'évaluation de la perte de forêts entre 2000, 2005 et 2010.

### **8.4. Formation au logiciel TerrAmazon**

En parallèle à l'évaluation de la déforestation, des formations au logiciel TerrAmazon seront dispensées aux futurs gestionnaires de la base de données. Pour cela, la CN-REDD+ devra sélectionner les meilleurs candidats sur base de leurs expériences et de leurs compétences identifiés lors de l'activité 6. Les formations seront organisées au Brésil et à Rome pour des durées (2 semaines au Brésil et 2 semaines à Rome) et un contenu à définir spécifiquement lors de la requête pour l'appui ciblé au programme ONU-REDD FAO.

#### **Enjeux**

**Cette activité technique est indispensable pour évaluer la déforestation en Côte d'Ivoire et constitue ainsi une des bases pour les calculs futurs des quantités de carbone forestier émises ou séquestrées.**

**Nous soulignons que cette activité devra faire l'objet d'une demande détaillée distincte auprès de l'appui ciblé de la FAO.**

#### **Risques spécifiques**

**Il est essentiel pour le bon déroulement de cette activité que la CN REDD+ suive de très près le travail du prestataire recruté pour cela. Une bonne collaboration pour notamment la facilitation d'accès aux informations garantira la qualité des résultats.**

**Enfin, comme précédemment, il est essentiel que les agents désignés pour suivre la formation soient les mêmes que ceux qui gèreront le logiciel TerraAmazon, et cela sur du long terme.**

### **Activité 9 : Démonstration pilote d'un inventaire carbone forestier**

*= développer une méthodologie d'inventaire carbone forestier et la tester sur un inventaire pilote.*

Note : Cette activité devra faire l'objet d'une requête pour un appui ciblé du programme ONU-REDD PNUE.

#### **9.1. Choix de la zone pilote/projet**

Le choix de la zone pilote pour l'inventaire carbone forestier est intimement lié aux résultats de l'activité précédente. Il serait en effet pertinent de choisir un site où les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, à la fois en terme quantitatif et qualitatif, sont très prononcées. Le choix du site sera également basé sur les analyses préliminaires du SRTS, et s'orientera vers un site présentant de forts taux de déforestation. Enfin, la représentativité du type de forêt pourra également entrer en jeu.

Ce choix devra être fait par la CN REDD+ en collaboration avec toutes les parties prenantes et la SC. Il est également important de favoriser si possible des sites ayant déjà fait l'objet d'inventaire carbone forestier par le passé. Enfin, la superficie de la zone pilote devra au préalable être discuté avec toutes les parties prenantes.

#### **9.2. Développement d'une méthodologie d'inventaire carbone pour la zone du projet**

Pour cette sous-activité, un expert de l'équipe ONU-REDD FAO sera disponibilisé pour une durée de deux mois pour appuyer la CN REDD+ et les experts du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

La définition de la méthodologie d'inventaire carbone forestier se fera de manière participative, sous forme de réunions de consultation avec l'ensemble des parties prenantes et sera basée sur les méthodologies existantes en Côte d'Ivoire. Elle sera réalisée en cinq temps :

- le développement d'une méthodologie de pré inventaire ;
- l'amendement de cette méthodologie et sa validation par les parties prenantes ;
- le développement de manuels de terrain pour les agents ;
- l'ajustement en fonction de l'inventaire forestier pilote ;
- adoption par le Gouvernement par un texte légal.

#### **9.3. Test démonstratif d'inventaire carbone forestier dans une zone de projet à identifier**

L'inventaire carbone forestier pilote sera mené par des agents des Ministères cités ci-dessus sous la supervision d'un consultant international qui les formera à cet effet (activité 6). Sur base des informations collectées précédemment, un document de synthèse pour la conduite du pré-inventaire sera produit et détaillera de manière complète la méthodologie à suivre, les sites à visiter, les méthodes à tester sur le terrain, et les données à collecter.

Le matériel d'inventaire sera acheté et déployé sur les sites choisis en même temps que ces agents. Le test permettra également de tester la méthodologie de déploiement logistique et la méthodologie de travail sur le terrain, afin de vérifier la bonne compatibilité des propositions avec les réalités du terrain.

Cette étape cruciale permettra de proposer des manuels de méthodologie en complète adéquation avec les conditions actuellement rencontrées sur le terrain en Côte d'Ivoire.

### **Enjeux**

**Cette activité sera nécessaire afin de produire :**

- **Une évaluation réaliste de l'effort requis pour la réalisation d'un inventaire national représentatif de toutes les strates de végétation qui seront considérées ;**
- **Au travers de la mesure de parcelles déjà étudiées, une illustration préliminaire de l'évolution physionomique et dynamique d'un groupe de types de forêts en Côte d'Ivoire, en effet, les informations sur des sites préexistants sont parmi les types de données les plus utiles et fiables pour déterminer et comprendre la dynamique des forêts et juger des changements des stocks de carbone dans le contexte de la REDD+ ;**
- **Un test effectif et in situ de la méthodologie de travail et de déploiement logistique au travers du pays et une possibilité de valider / modifier la méthodologie en fonction des conditions réelles rencontrées.**

**La requête soumise à l'appui ciblé de la FAO devra détailler davantage le contenu de l'activité.**

### **Risques spécifiques :**

**Les principaux risques pouvant mener à une mauvaise réalisation de cette activité sont :**

- **Le mauvais choix de la zone pilote ;**
- **Le retard dans la mobilisation des moyens financiers et humains ;**
- **Le manque d'implication des parties prenantes ;**
- **L'absence de reconnaissance institutionnelle de la méthodologie ;**
- **Les changements d'agents au sein des Ministères.**

### **Activité 10 : Développement d'un système national de surveillance des forêts**

*= mise en ligne d'une interface transparent de surveillance des forêts.*

**Note :** Un appui ciblé du programme ONU-REDD FAO est également envisagé pour cette activité.

#### **10.1. Appui au développement du système national de surveillance des forêts**

Il s'agit ici de véritablement créer la structure, les fonctions et l'opérationnalisation du système national de surveillance des forêts. Cette sous-activité sera réalisée par l'équipe ONU-REDD FAO avec le soutien institutionnel de la CN-REDD+. Il est en effet indispensable que la CN-REDD+ facilite l'obtention des informations nécessaires au développement de l'interface (telle que les couches vectorielles : routes, limites administratives, aires protégées, etc.). Ce système permettra de visualiser à l'échelle du pays un grand nombre d'information d'ordre administrative auxquelles viendront s'ajouter les résultats des activités 7 et 9.

#### **10.2. Appui à la pérennisation de l'entretien du système de surveillance par des agents nationaux**

Afin de s'assurer de la pérennisation du système, il est indispensable qu'une équipe ivoirienne soit formée à l'entretien et à la gestion du système. Comme pour l'activité 8, des agents seront sélectionnés et formés

spécifiquement. Il s'agira de transférer progressivement les compétences de l'équipe ONU-REDD FAO par l'intermédiaire d'un serveur miroir basé en Côte d'Ivoire.

### **Enjeux**

**Basée notamment sur la réussite de l'activité précédente et la volonté politique du pays, cette activité serait un signal fort montrant l'engagement de la Côte d'Ivoire dans la transparence de ses activités forestières. Comme précédemment, une requête plus détaillée devra être soumise à l'appui ciblé de la FAO pour son éventuel financement.**

### **Risques spécifiques :**

**Il est essentiel pour le bon déroulement de cette activité que la CN REDD+ collabore et facilite le travail de l'équipe ONU-REDD FAO, notamment pour la facilitation de l'accès aux informations de base pour la constitution du système national de surveillance des forêts.**

**Enfin, comme précédemment, il est essentiel que les agents désignés pour suivre la formation soient les mêmes que ceux qui gèreront l'interface, et cela sur du long terme.**

### **Activité 11 : Rédaction d'un programme de travail pour la suite des activités**

*= engager un processus de consultation, réflexion, formulation et rédaction du programme de travail en s'assurant de la représentation et des considérations de toutes les parties prenantes nationales requises.*

Note : Cette activité sera financée par le PCT.

#### **11.1. Création d'un groupe national de rédaction du programme de travail pour la suite des activités**

Un groupe national disposant d'une légitimité nationale officielle devra être formé et sera constitué d'au moins un représentant de toutes les parties prenantes nationales requise pour la formulation et la rédaction de ce type de document. Ainsi, il sera nécessaire d'identifier les représentants les plus aptes et représentatifs de toutes les parties prenantes afin d'assurer l'approche la plus participative possible dans la formulation du document et de formellement regrouper ces personnes au sein de ce groupe reconnu nationalement et investi de cette fonction.

#### **11.2. Rédaction / présentation des résultats des acquis du projet et du programme de travail pour la suite des activités**

Le groupe national identifié devra rédiger un document présentant les acquis du projet et un programme de travail pour la suite des activités de la REDD+ avec les garanties suivantes : toutes les parties prenantes nationales ont été sensibilisées et consultées, toutes les parties prenantes nationales ont disposé d'une possibilité d'appuyer à la formulation et la rédaction du document, toutes les parties prenantes ont validé le document comme étant une réelle représentation des volontés et opinions exprimées par ces parties prenantes.

Pour cette activité, la CN REDD+ sera appuyé techniquement par l'équipe ONU-REDD FAO.

#### **11.3. Amendement et validation du programme de travail pour la suite des activités au niveau national**

Une fois finalisé et validé en interne du groupe de travail et de la CN REDD+, le document devra être validé au niveau national. Pour cela, il sera communiqué à l'ensemble des parties prenantes pour commentaires. Les commentaires seront ensuite intégrés par le consultant national et le document sera présenté pour validation lors d'un atelier national regroupant toutes les parties prenantes.

#### **Enjeux**

**Les enseignements tirés des réunions de la CN REDD+ et de la plateforme de la SC et les résultats des activités de ce projet serviront au développement d'un programme de travail pour la suite des activités de la REDD+. A l'issue de cette activité, le pays disposera d'un outil devant lui permettre d'accélérer la mise en œuvre du mécanisme REDD+ et servant de levier pour des financements complémentaires.**

**Ce programme de travail détaillera en particulier le programme nécessaire à la conception et à la mise en œuvre d'un «Système national de surveillance des forêts» et définira les institutions qui s'en chargeront et qui auront les compétences appropriées pour ce rôle. Il conviendra également de décrire la logistique, de préciser qui dirigera le programme, où, avec quelles ressources et le coût de ces opérations.**

#### **Risques spécifiques :**

**Pour rédiger un document pertinent et utile pour la levée de fonds pour la suite des activités, il est indispensable que toutes les parties prenantes aient compris le sens du suivi des activités de la REDD+ et du concept de S & MNV ainsi que les implications de l'engagement pris en adoptant les décisions 4/CP.15 et 1/CP.16 de la CCNUCC.**

#### **Activité 12 : Formulation du R-PP**

*= Préparer le document servant de base aux demandes de financements de la future stratégie nationale de la REDD+ en Côte d'Ivoire.*

Note : Un financement est à identifier pour cette activité.

##### **12.1. Préparation et formulation du R-PP**

En parallèle au présent projet qui posera les bases solides au développement de la REDD+ en Côte d'Ivoire mais qui n'a pas vocation à préparer de R-PP et encore moins à le financer, il est indispensable d'identifier une source de financement supplémentaire pour la préparation du R-PP. C'est la CN REDD+ qui devra identifier et obtenir ce financement, notamment au travers de l'activité 2.5.

Le présent projet aidera grandement à la préparation du R-PP, notamment par l'intermédiaire des actions pilotes. Toutefois, la Côte d'Ivoire devra se préparer au développement et à la réflexion sur d'autres activités, notamment les options pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts et le développement d'un système de S & MNV.

#### **Risques spécifiques :**

**Le principal risque ici serait de ne pas pouvoir financer le R-PP. L'absence de R-PP ne permettra par conséquent pas la préparation d'une stratégie nationale claire pour la phase de préparation pour la REDD+ et par conséquent sa mise en œuvre. La Côte d'Ivoire ne pourrait donc pas bénéficier d'un appui suffisant pour financer son processus REDD+.**

### Activité 13 : Diffuser et vulgariser les avancés du processus de la REDD+ à l'échelle nationale et internationale

= *informer et responsabiliser les Communautés locales sur le déroulement du projet et faire reconnaître le processus de la REDD+ et ses potentialités au niveau international.*

Note : Cette activité sera financée par le PCT.

#### 13.1. Vulgarisation et diffusion des acquis du projet au niveau national

Il est convenu que suite à la validation du programme de travail pour la suite des activités, l'ensemble des parties prenantes dans le pays disposent toutes du même niveau de compréhension et de maîtrise du processus engagé en Côte d'Ivoire. A ce niveau, il n'est donc pas envisagé de diffusion particulière des acquis du projet.

A l'inverse, les Communautés locales ne seront pas associées à toutes les activités durant le projet et devront donc bénéficier d'une campagne de vulgarisation sur ses acquis et ses perspectives. Pour cela, un ou des prestataires de services seront spécialement recrutés. Ainsi, des termes de référence seront rédigés par la CN REDD+ et un appel d'offre ouvert pourra être lancé au niveau national. Le ou les prestataire(s) ayant remporté le marché signeront alors un contrat de sous-traitance avec la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire et pourront démarrer les activités.

La CN REDD+ sera responsable de la supervision des activités de vulgarisation et se portera garant de la réussite de cette activité. Un rapport final présentant la méthodologie d'intervention, les activités et les résultats devra être remis à la FAO pour validation.

#### 13.2. Présentation des acquis du projet au niveau international

Sur toute la durée du projet, un travail de diffusion et de présentation des activités, des acquis et de l'état d'avancement de la Côte d'Ivoire en matière de la REDD+ sera engagé au niveau international. Ces résultats devront par exemple être présentés lors des 'Policy Board' ou de toutes autres réunions internationales. Pour cela, la CN REDD+ devra en concertation avec l'équipe ONU-REDD FAO préparer son intervention en présentant à la fois les acquis et les perspectives de la REDD+ pour la Côte d'Ivoire.

Enfin et toujours dans un objectif de communication au niveau international, l'équipe ONU-REDD FAO devra également faciliter la mise en relation de la CN REDD+ avec d'autres Coordinations à travers le monde. Une ou des visite(s) d'échange pourront être organisée(s) sur des thématiques particulières.

#### **Enjeux**

**Cette activité permettra la reconnaissance des actions engagées en Côte d'Ivoire aux niveaux national et international.**

**Faisant suite à l'activité 4 pour le niveau national, des membres représentatifs de la population Ivoirienne devra ainsi au terme de cette activité être informée de l'ensemble des activités réalisées durant cette phase et des activités à venir. Au niveau international, cela permettra la reconnaissance par les institutions multilatérales et bilatérales de l'engagement, des capacités et de la volonté du pays à poursuivre le processus.**

**Risques spécifiques :**

Afin de s'assurer de la bonne réussite de la vulgarisation et de la diffusion des acquis du projet au niveau national, la CN REDD+ devra suivre au plus près le travail du prestataire. La compréhension des activités menées durant le projet par les Communautés locales est essentielle pour la poursuite du processus de la REDD+.

Enfin, il convient de souligner que tous les retards importants pris durant le projet peuvent provoquer l'absence de présentation des activités de la Côte d'Ivoire lors des prochaines réunions internationales. Il conviendra donc de s'attacher à respecter le calendrier.

#### **4.3. Apports du Gouvernement**

Il convient de souligner que le Gouvernement ivoirien, à travers le MINEDD, joue et jouera un rôle clé dans la réussite de ce projet. Il devra ainsi contribuer à l'exécution du projet en prenant les dispositions suivantes :

- nommer les entités morales et physiques représentant la partie nationale : un Coordonnateur National et un Coordonnateur Adjoint - *réalisé* ;
- s'assurer de l'allocation des bureaux du projet et de l'assistance administrative au personnel ;
- faciliter l'implication des autres Ministères techniques et des structures sous tutelles desdits Ministères dans les activités de partage d'information ;
- faciliter et appuyer la définition et la répartition des responsabilités entre les structures impliquées dans le processus de la REDD+ et leurs relations entre elles ;
- faciliter les missions de terrain et la communication avec les services décentralisés du monde rural ;
- veiller à l'adoption des acquis du projet dans les dynamiques nationales de développement.

La contrepartie du Gouvernement couvrira les salaires des agents qui travailleront sur le projet, les frais de fonctionnement liés à la location et à l'entretien des bureaux, la maintenance du matériel et les frais de structure (téléphone, électricité, etc.) au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

#### **4.4. Contribution de la FAO**

L'originalité du présent projet, en plus d'être totalement innovant pour la Côte d'Ivoire, réside dans l'approche choisie pour son financement.

Du fait d'un budget global considérable, il a été convenu, pendant les discussions lors de la mission de la FAO en Mai 2012 et suite à des discussions ultérieures entre les agences des Nations Unies concernées et le bureau de représentation nationale, une approche de répartition budgétaire selon les moyens et les compétences techniques de chacun. Ces informations sont données ici à titre indicatif et ne doivent en aucun cas être considérées comme des financements acquis. Des demandes d'appui séparées pour chaque appui ciblé devront être préparées et les décisions finales de leur financement reviennent aux agences concernées.

Ainsi, le système de cofinancement validé est celui-ci :

**Contribution de la représentation nationale de la FAO à travers le présent PCT (2012 – 2013) : 213.049 USD**

**Contribution envisagée à travers le prochain PCT (2014 - 2015) : 101.409 USD**

Au terme du présent PCT, un nouveau PCT sera introduit pour permettre la finalisation du projet.

**Contribution envisagée de l'appui ciblé de la FAO : 295.000 USD**

La contribution de l'appui ciblé de la FAO devra faire l'objet d'un document de projet séparé reprenant en détail les activités financées.

**Contribution envisagée de l'appui ciblé du PNUD : 106.000 USD**

La contribution de l'appui ciblé de du PNUD devra faire l'objet d'un document de projet séparé reprenant en détail les activités financées.

**Contribution envisagée de l'appui ciblé du PNUE : 56.000 USD**

La contribution de l'appui ciblé de du PNUE devra faire l'objet d'un document de projet séparé reprenant en détail les activités financées.

**Part des financements à rechercher : 200.000 USD**

La source de financement de la préparation du document de R-PP n'est pas encore identifiée. Il conviendra pendant la sous-activité de coordination des PTF d'identifier cette source pour un démarrage de la rédaction du R-PP en parallèle aux activités du présent projet.

## **5. SUPERVISION, SUIVI, INFORMATIONS DE GESTION ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS**

---

### **5.1. Suivi et partage des connaissances**

La gestion des activités dans le pays sera à la charge de la CN REDD+. Un appui de l'équipe ONU-REDD FAO interviendra sur les aspects plus techniques du projet. Les activités de formation, de rédaction du programme de travail pour la suite des activités et la communication à l'échelle internationale se feront avec l'appui de la FAO.

Le suivi et l'évaluation des activités se feront simultanément :

- par la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire, par le Bureau sous-régional et l'équipe ONU-REDD FAO depuis le siège de la FAO et lors de missions dans le pays pour les étapes clés du projet (tel que les ateliers, la validation des rapports, etc.) ;
- par les différentes structures de supervision créées durant le projet qui auront un rôle consultatif pour la définition des orientations des activités et de la validation des grandes étapes.

Nous soulignons ici que c'est la première fois que la FAO initie des activités de la REDD+ par un PCT complété par des appuis ciblés. Ceci permettra au terme du projet d'en évaluer la pertinence et pourra servir de référence pour le démarrage des activités dans d'autres pays.

### **5.2. Communication et visibilité**

Les actions de visibilité et de communication sont explicitées dans la définition des activités au paragraphe 3.2. Nous avons ainsi distingué deux degrés de communication et de visibilité : l'échelle nationale avec comme cible première la population Ivoirienne et l'échelle internationale avec comme principale cible les partenaires techniques et financiers.

### **5.3. Calendrier des rapports**

Des rapports d'activités devront être fournis à la FAO à la fin de chaque activité. Par ailleurs, le MINEDD et la CN REDD+ s'engagent à soumettre à la FAO l'ensemble des rapports techniques, des études, des publications, etc. avant leur diffusion publique. Enfin, un rapport semestriel sera transmis à la FAO pour le suivi du projet et le rapport final d'achèvement du projet entièrement rédigé en français qui sera élaboré par la CN REDD+ sera transmis à la FAO dans les quinze jours suivant la clôture des activités sur support numérique.

Une mission de suivi-évaluation sera réalisée par semestre par la Direction de la Planification du MINEDD avec la collaboration de la FAO. Les rapports découlant de ces missions, après une séance de restitution, seront diffusés auprès de l'ensemble des partenaires concernés par le projet.

## 6. ANNEXES

---

### Annexe 1 : Budget et chronogramme du projet

